

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIII

LEVIS — AOUT 1927

No 8

LE FIEF DE CHAMPIGNY DE M. DE LAUZON DE LA CITIERE

—

Louis de Lauzon de la Citérie arriva ici avec son père le gouverneur de Lauzon, le 13 octobre 1651.

On a dit que le gouverneur de Lauzon aimait la terre. Les nombreuses seigneuries qu'il concéda à ses fils semblent le prouver amplement. Pour sa part, Louis de Lauzon de la Citérie reçut quatre seigneuries qui, réunies, auraient pu contenir cinq ou six de nos comtés actuels.

Le 15 janvier 1635, bien avant sa nomination au gouvernement de la Nouvelle-France, M. de Lauzon avait fait concéder à son fils, François de Lauzon de Lirec, la seigneurie de la Citérie qui comprenait une étendue de pays de près de soixante lieues sur le côté droit du fleuve Saint-Laurent. M. de Lauzon de Lirec, qui était conseiller au parlement de Bordeaux, ne se souciant pas de passer dans la Nouvelle-France, abandonna cette seigneurie à son père. Celui-ci en fit cadeau au jeune Louis de Lauzon de la Citérie, probablement pour l'engager à venir avec lui dans la Nouvelle-France.

Le 8 février 1652, quatre mois après son arrivée dans la colonie, le gouverneur de Lauzon donnait encore à son fils le fief et seigneurie de Gaudarville, soit environ quarante-cinq arpents de terre de front sur quatre lieues de profondeur. Cette concession fut augmentée de plusieurs arpents, le 15 novembre 1653.

Le 15 avril 1653, nouvelle concession de trois lieues de terre de front sur trois lieues de profondeur, sur le fleuve Saint-Laurent, comprenait la rivière au Saumon, vis-à-vis l'île Verte.

Enfin, le 31 décembre 1653, M. de Lauzon donnait encore à son fils une concession de vingt arpents de front, sur le fleuve Saint-Laurent, sur une profondeur d'une lieue et demie.

Le 5 octobre 1655, M. de Lauzon de la Citière épousait à Québec Catherine Nau, fille de feu Jacques Nau de Fossembault et de Catherine Granger. Cette jeune fille, originaire de Pau, avait été envoyée au printemps de la même année par la duchesse d'Aiguillon aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec pour être religieuse chez elles. Les annales de l'Hôtel-Dieu disent de Catherine Nau qu'elle avait beaucoup d'esprit et de piété, mais point de vocation. Une lettre du Père Lejeune à la mère de Saint-Bonaventure, du 10 mars 1656, nous permet de lire entre les lignes qu'on avait quelque peu forcé la jeune fille à entrer en religion (1). Quoiqu'il en soit, M. de Lauzon de la Citière avait des terres mais pas d'argent. Mademoiselle Nau lui apporta un dot de trois mille livres, ce qui lui permit d'exploiter ses seigneuries.

Le 3 avril 1652, Éléonore de Grandmaison avait concédé au sieur Jacques Le Levrier, dans sa seigneurie de l'île d'Orléans, plus tard connue sous le nom de Beaulieu, six arpents de terre de front sur dix de profondeur. Quatre ans plus tard, le 20 juin 1656, Le Levrier échangeait sa concession avec Louis de Lauzon de la Citière.

Le 12 août 1656, le gouverneur de Lauzon érigeait la terre que son fils avait reçue de Le Levrier en fief noble sans justice qui devait être connu à l'avenir sous le nom de Champigny.

M. de Lauzon de la Citière commença à l'île d'Orléans une exploitation agricole qui aurait pris de l'importance avec le temps lorsqu'un triste accident mit fin à sa carrière. Le 5 mai 1659, en revenant de l'île d'Orléans à Québec, un gros vent de nord-est fit chavirer son canot et il se noya avec deux compagnons.

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXI, p. 288.

Un bail à ferme consenti par M. de Lauzon de la Citière au sieur Jean Foucher le 20 mars 1658, nous donne une bonne idée de la terre ou fief de Champigny :

“ C'est à savoir le lieu et terre de Champigny avec les maisons qui y sont de présent construites sises et situées en l'île d'Orléans à la pointe d'icelle et vis à vis de Québec contenant cent arpents de terre tant en nature de labour que en hauts bois y compris la terre que le dit sieur bailleur a acquis de Pierre Le Petit en l'état et ainsi qu'elle se poursuit et comporte et sans aucune réserve ni approfondissement de mesure, tenant par le devant à la grande rivière Saint-Laurent, et par derrière aux terres de la damoiselle de Beaulieu et à celle de Gabriel Gosselin (1) ”.

M. de Lauzon de la Citière laissait à Jean Foucher tout le roulant de la terre de Champigny. Un inventaire très soigné en fut dressé le lendemain et signé des parties. Cette énumération nous fait voir ce qu'était une ferme canadienne au commencement de la colonie de la Nouvelle-France. Nos habitants d'aujourd'hui se contenteraient-ils de ces instruments primitifs de travail ?

M. de Lauzon de la Citière possédait à sa terre ou fief de Champigny deux boeufs, deux vaches, une autre jeune vache, un veau, une grande truie, une autre truie et un cochon, sept petits cochons, une demi douzaine de poules et un coq, deux petits taureaux d'un an, quatre couvertures de lit, une charrue garnie, une charrette garnie, quatre cents anguilles, quarante livres de lard, quatre livres de beurre, trente et un minots de blé froment, un poinçon de pois, une grande chaudière de fonte, une marmite de fonte, un gril, deux chaudières de cuivre, une poche de son, un van à vanner le blé, un plat et une assiette d'étain, dix-huit terrines, une broche de feu, une crémaillère, deux sacs de toile, une grande hache à charpentier, une tille, deux faucilles, un pied de roi, un compas, une plane, une paire de tenailles, un fer à parer le bois, deux tarrières, un ciseau de charpentier, un seau, un marteau, une varlope, un vallet, une scie de travers, une pelle bêche, une hache, un moule à moudre, cinq coins de fer, une fourche à trois dents, une houe, une faux, une lam-

(1) Acte de Jean-Baptiste Peuvret, notaire à Québec, 20 mars 1658.

pe de feu, deux mousquets, une arquebuse, deux minots de pois, deux aulnes de toile neuve, etc. (1).

La veuve de M. de Lauzon de la Citière se remaria bientôt à Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu.

Le 6 février 1662, M. de Lauzon Charny, fondé de procuration de M. Jean de Lauzon, son père, héritier bénéficiaire de M. de Lauzon de la Citière, cédait le fief de Champigny à Catherine Nau et à son second mari, Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu (2).

Le gouverneur de Lauzon avait outrepassé ses droits en érigeant un fief noble en faveur de M. de Lauzon de la Citière dans les limites d'un autre fief noble, sans le consentement du propriétaire de ce dernier. Aussi, le 11 septembre 1662, M. Chartier de Lotbinière, lieutenant général civil et criminel de Québec, rendait le jugement suivant dans un procès entre Jacques Gourdeau de Beaulieu, seigneur de Beaulieu, et Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu qui était en possession du fief de Champigny :

“ Tout considéré, nous disons que la terre appelée Champigny échue au sieur de Lauzon la Citière défunt par échange qu'il avait fait avec Jacques Le Levrier n'a pu être érigée en fief noble par M. Jean de Lauzon, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, lors gouverneur, pour et au profit de son fils au préjudice et sans le consentement du sieur de Beaulieu, seigneur, qui avait concédé ou la dite demoiselle sa femme la dite terre en roture au dit Le Levrier aux charges de lui payer les droits et devoirs dûs à son fief ci-devant appelé Berchereau et à présent Beaulieu, pourquoi avons déclaré et déclarons le dit titre et érection en fief (?), défense au dit sieur de Mesnu de s'en prévaloir et attendu que la dite terre appelée Champigny a été quittée, cédée et transportée et délaissée dès maintenant et à toujours au dit sieur et damoiselle de Mesnu leurs hoirs et ayants cause par le père et héritier bénéficiaire et les autres créanciers du dit sieur de la Citière défunt pour paiement de restant de préciput et extinction de pension viagère que la dite damoiselle avait à prendre sur les biens du dit défunt sieur de la Citière, son premier mari, nous avons le dit sieur Peuvret et da-

(1) Acte de Jean-Baptiste Peuvret, notaire à Québec, 21 mars 1658.

(2) Acte de Audouart, notaire à Québec, 6 février 1662.

moiselle de Mesnu condamnés et condamnons bailler et payer au dit sieur de Beaulieu les lots, ventes et autres droits seigneuriaux qu'ils peuvent devoir à cause de son fief, terre et seigneurie de Beaulieu, et pour cet effet la dite terre appelée Champigny sera inventoriée et précisée à dire de gens à ce connaissant au plus tôt que faire se pourra et avons le dit sieur et damoiselle de Mesnu condamnés aux dépens.....”

Voilà l'histoire du fief de Champigny qui eut une existence éphémère mais qui rattache tout de même le souvenir du valeureux Louis de Lauzon de la Citière à la pointe ouest de l'île d'Orléans.

P.-G. R.

LES DISPARUS

Louis-Hyppolite Taché — Né à Saint-Hyacinthe le 30 août 1859, du mariage d'Antoine-Louis-Jean-Étienne Taché et de Marie-Charlotte-Odile Beudet. Admis au barreau le 12 juillet 1883, il fut secrétaire de sir J.-A. Chapleau pendant plusieurs années. Aux élections provinciales de 1900, il fut candidat dans le comté de Témiscouata. Décédé à Montréal le 22 mai 1927. M. Taché publia les *Nouvelles Soirées Canadiennes*, de 1882 à 1888, *Les Hommes du jour*, de 1891 à 1892, et *l'Opinion Publique*, à Montréal, en 1892. Nous lui devons, en outre, *La poésie française au Canada* (1881) ; *L'île d'Anticosti* ; *Faucher de Saint-Maurice* (1886) ; *A legal hand-book and law-list for Dominion of Canada and a book of Parliamentary and general information* (1888) ; *The Montreal Citizen's Directory* (1893), etc., etc.

L'abbé Joseph-Pierre-Anselme Maurault — Né à Kamouraska le 27 décembre 1819, du mariage de Cyriac Maurault et d'Émilie Sirois. Ordonné prêtre le 10 février 1842, il fut vicaire à Saint-François-du-Lac et missionnaire des Abénaquis. En 1844, il fit la mission du Saint-Maurice avec M. Bourassa. En 1848, M. Maurault devenait curé de Saint-François-du-Lac qu'il laissa en 1853 pour prendre la cure de Saint-Thomas-de-Pierreville. Décédé le 5 juillet 1871. Auteur de *l'Histoire des Abénaquis* publiée en 1866.

LES SOLDATS FANTOMES DE LA POINTE-A-QUENET

Dans la paroisse de la Pointe-Claire, à l'endroit appelé maintenant Beaurepaire et jadis la Pointe-à-Quenet existe une belle maison dont le propriétaire est l'avocat John Augustine Mann, C. R. Cette demeure modifiée et exhaussée a reçu de nos jours, le nom de *Dornal Hall*. Sous le régime français elle fut habitée par Jean Quenet, inspecteur du castor, à l'emploi de la Compagnie des Indes.

A cet emplacement s'attache une légende qui nous fut racontée l'an dernier par Mlle Louise Swindlehurst, alors journaliste et maintenant l'épouse de M. Cooper, de la rédaction de la *Gazette*.

* * *

Voici ce qu'on nous apprit :

Par une chaude et lourde après-midi, il y a quinze ans, la cuisinière de la *Dornal Hall* repose sur sa chaise "berçante", opérant avec quiétude la digestion laborieuse d'un copieux repas.

La cuisine, domaine de la domestique, est contiguë avec les restes d'un vieux fort qui sert de caveau ou de dépense. Une porte met en communication les deux pièces. Le plus grand silence règne dans la maison lorsque la servante voit la porte du caveau s'ouvrir et un jeune militaire pénétrer dans la cuisine. Il est coiffé d'un tricorne, campé sur une chevelure blanche ou poudrée, et certains détails de son costume indiquent que c'est un officier.

N'accordant aucun regard à la domestique, dont il paraît ignorer la présence, le nouvel arrivé s'arrête à quelques pas du caveau, et la main gauche appuyée sur le pommeau de son épée, il attend.

Par la porte restée entr'ouverte, arrivent alors quatre soldats portant fusil sur l'épaule droite et la cuisinière terrifiée voit (car il ne fait que remuer les lèvres) l'officier dicter un ordre à ses subalternes. Cependant, aucun son, aucun bruit ne se produisent. Après ces préliminaires, les cinq hommes traversent la cuisine, sortent par la porte qui donne sur la pelouse à l'arrière de la maison, puis s'éva-

nouissent dans la direction du lac Saint-Louis dont la grève borne l'emplacement.

• • •

Le récit de cette vision ou de ce rêve a été répété maintes fois. Tous les possesseurs de la maison de Quenet se le transmettent et il a fait surgir de nombreuses conjectures.

D'abord, on a cherché à imaginer la nationalité des soldats. Les uns ont pensé que ce pouvait être des militaires du régiment de Hesse réfugiés à Beaurepaire, après avoir combattu avec les Anglais de l'armée de Washington.

D'autres prétendirent que c'étaient les ombres de quelques soldats français de la garde que devait avoir Jean Quenet, l'inspecteur du castor, qui demeurait à cet endroit.

Que Jean Quenet ait eu une garde, l'hypothèse est plausible, car après le massacre de Lachine, il est probable que ce fonctionnaire en se construisant une maison fortifiée, ait entretenu une petite garnison pour assurer la conservation des fourrures de la compagnie des Indes qu'il représentait. Un poste aussi éloigné de Montréal était exposé aux incursions, tant de la part des maraudeurs à peau rouge que de celles des cambrioleurs aux visages pâles.

On a cherché également à savoir, s'il n'y avait pas eu quelques combats au cours duquel des soldats auraient été tués et enterrés à cet endroit, mais les fouilles dans le sol comme dans les registres ont été inutiles jusqu'à présent.

• • •

Profitons de ce récit pour remettre en mémoire quelques notes sur le sieur Quenet.

Prénommé Jean et marchand chapelier de profession lorsqu'il arriva en la Nouvelle-France, il se maria à Montréal, le 9 décembre 1675, à Etiennette Heurtebise. En 1678, Quenet alla demeurer à l'endroit qui a retenu son nom et où il avait obtenu une concession. Entre temps, il fut receveur des droits des seigneurs, contrôleur des fermes du roi, puis en 1712, il était inspecteur du castor pour la Compagnie des Indes.

Le 3 janvier 1718, il épousait, en secondes noces, dame Françoise Cuillerier, veuve de Joseph Trotier des Ruisseaux, vivant, seigneur de l'île Perrot.

D'après une note, dont nous ignorons la provenance, Quenet serait décédé l'année même de son convol.

Sa belle terre de la rive nord du lac Saint-Louis fut acquise en 1769 par Amable Curot. Par la suite, elle passa successivement à une quinzaine de personnes différentes avant de devenir la propriété de M. Mann.

* * *

On peut avoir raison de suspecter la véracité de la légende des soldats fantômes. Sans doute elle repose sur un songe dont les éléments doivent provenir de quelques conversations sur le passé du fort Quenet et que la servante avait entendues.

Mais, doit-on s'excuser d'en parler? Bien des légendes reconnues fausses, ne se détruisent pas. Quand elles sont jolies, elles sont plus fortes que l'histoire.

Ajoutons encore que les légendes sont parfois des dentelles mignonnes qui ornent le vêtement de l'histoire vraie,—ou à peu près vraie,—et qu'il n'y a pas lieu de les abolir, si l'on veut bien les prendre pour ce qu'elles sont.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Frédéric Houde — Né à la Rivière-du-Loup (en haut) le 23 septembre 1847, du mariage d'Antoine Houde et d'Angèle Descoteaux. Il fit du journalisme au *Constitutionnel* des Trois-Rivières, ensuite aux États-Unis, puis au *Nouveau-Monde*, à Montréal. En 1879, Houde devenait l'unique propriétaire de ce dernier journal qui prit alors le nom de *Le Monde*. Le 18 septembre 1878, Houde était élu député de Maskinongé aux Communes du Canada. Il représenta ce comté jusqu'à sa mort arrivée à Louiseville le 15 novembre 1884. Il avait publié dans le *Nouveau-Monde* un roman intitulé *Le manoir mystérieux*. Ce roman a été publié en volume par M. Casimir Hébert en 1913 (Tiré de *l'Écho de Saint-Justin*, 1^{er} février 1927).

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX
FAITS TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'HOPITAL-
GÉNÉRAL DE QUÉBEC

1620—Érection par les Récollets d'un couvent et d'une église qui fut la première dans les possessions françaises de l'Amérique Septentrionale. Après la prise du fort de Québec, par les frères Kertk, en 1629, les Récollets durent repasser en France; quand ils revinrent en 1670, ils trouvèrent leurs bâtiments en ruines.

1671—Reconstruction de l'église (église actuelle) et d'un nouveau monastère par les Récollets.

1677—Le comte de Frontenac fait élever un corps de logis pour agrandir le local des Récollets et s'y réserve un appartement.

1692—Mgr de St-Vallier reçoit de Louis XIV des lettres patentes pour l'érection d'un hôpital général à Québec. Il achète à cette fin, le couvent des Récollets.

30 oct.—Entrée des premiers pauvres en notre hôpital sous la direction de Soeur Ursule, religieuse de la Congrégation Notre-Dame. Elle est aidée par des personnes charitables dont elle a la surveillance.

1693—1^{er} avril. Arrivée de nos Mères fondatrices : Marguerite Bourdon de St-Jean-Baptiste, Louise Soumande de St-Augustin et Geneviève Gosselin de Ste-Madeleine, professes de chœur, et de la Soeur Madeleine Bacon de la Résurrection, professe converse; toutes quatre religieuses de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, à Québec.

1694—Au cours d'un voyage en France, de 1694 à 1697, Mgr de St-Vallier acquiert pour son Hôpital général la terre des Islets, appelée aussi comté d'Orsainville.

1697—On fait orner de peinture les panneaux des lambris de l'église et peindre les tableaux de St-Augustin et de Ste-Madeleine, toutes peintures que l'on y voit encore.

1701—Le rond-point, servant d'oratoire à saint Joseph et attenant à l'église des Récollets, est converti en un chœur pour les religieuses.

1704—22 juillet. En cette fête de sainte Madeleine, 2^o titulaire de notre église, Mgr de Laval officie pontificalement; c'est sa dernière visite en notre hôpital.

1710—Construction de deux ailes. L'une où étaient les appartements destinés à Mgr de St-Vallier. Actuellement ils servent d'habitation à l'aumônier. L'autre aile était pour le service de l'hôpital. Les blessés tant anglais que français y furent soignés au cours du siège de Québec (1759-1760).

1714—Mgr de St-Vallier exerce les fonctions de chapelain. Il fait bâtir près de l'Hôpital une maison de petite dimension pour les aliénés et y fait retirer plusieurs femmes pécheresses devant y être renfermées dans des cellules séparées.

1717—Mgr de St-Vallier établit la procession du dimanche pour être préservé des incendies. Cette procession se faisait par les pauvres; un vieillard portait le crucifix et Monseigneur portait la statue de la Sainte Vierge. Les religieuses continuent la même coutume.

1718—Mgr de St-Vallier donne des croix d'argent aux religieuses. Il les fait faire du bâton de la crosse qu'il avait reçue de son frère Henri-Bernard, à sa consécration comme évêque de Québec.

1721, 18 sept.—Les messieurs du Séminaire consentent à distraire de la cure de Notre-Dame-de-Québec, l'église de Notre-Dame-des-Anges, l'hôpital et les terres circonvoisines, pour les ériger en une petite cure. Mgr de St-Vallier, M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur, et M. Bégon, intendant, approuvent la séparation ainsi faite en faveur de l'Hôpital général. Le nouvel ordre de choses est aussi confirmé par un arrêt du Conseil d'État de Sa Majesté, tenu à Paris, le 3 mars 1722.

1725—Ouverture d'un pensionnat, pour les jeunes filles, dans le but d'aider nos oeuvres d'hospitalité. Érection de la chapelle du St-Coeur de Marie, par Mgr de St-Vallier, qui y fait disposer son tombeau. Il y est inhumé le 2 janvier 1729.

1727—26 déc. Mort de Mgr de St-Vallier. On conserve son coeur dans un reliquaire d'argent, au choeur des religieuses.

1736—Construction d'une aile de 120 pieds. C'est cet agrandissement qui nous permet de recevoir un si grand nombre de soldats ou malades aux temps malheureux du commencement de la colonie.

1746—Nous recevons en notre hôpital une cinquantaine de matelots atteints des fièvres malignes. Les religieuses donnent leurs matelas et couchent sur la paille.

1756—Commencement de la guerre de 7 ans. Un renfort de 6000 hommes arrive de France. La maladie sévit parmi ces gens; on en compte jusqu'à 600 dans notre hôpital en même temps. La plus grande partie de la maison est remplie sans en excepter les lieux réguliers. 30 à 40 officiers de tous grades occupent notre salle de communauté et nos infirmeries; il y en a même de placés dans l'église. 22 religieuses sont atteintes du mal: c'est plus de la moitié de la communauté; 7 en sont les victimes. Mgr de Pontbriand nous amène 10 religieuses de l'Hôtel-Dieu pour aider au soin des malades.

1757-1758—Le nombre des catholiques décédés en notre hôpital en 1757 s'élève à 400 et en 1758 à 300 dont: 398 militaires, 200 matelots et les autres de la ville.

1759—Québec est assiégée par le général Wolfe. Nos Mères de l'Hôtel-Dieu et les Ursulines n'étant plus en sûreté dans leur monastère, vinrent chercher ici un refuge. Le peuple y cherche aussi un asile,—nos greniers, nos hangars, nos étables mêmes leur servent de refuge. Les soldats blessés des deux armées nous sont amenés par centaines. Nous soignons les amis et les ennemis. Le général Wolfe en témoigne sa reconnaissance à notre communauté par une lettre très flatteuse.

1759, 13 sept.—Bataille des plaines d'Abraham—Montcalm et ses principaux officiers y perdent la vie. Nous voyons de nos fenêtres le massacre. Dans la nuit un officier britannique de haut grade, le général-brigadier Townshend, demande à voir les trois supérieures: Mère Ste-Hélène, de l'Hôtel-Dieu, Mère de la Nativité, des Ursulines, et Mère de l'Enfant-Jésus, notre supérieure, qu'il savait réunies ici. "Rassurez-vous, mesdames, leur dit-il, et veuillez aussi rassurer vos sœurs; vous ne serez inquiétées en aucune sorte..." Aussitôt, un détachement de 200 hommes se range en ordre sous nos fenêtres; les 3 familles religieuses se trouvent constituées prisonnières de guerre.

1759, 18 sept.—Les généraux anglais se transportent en notre hôpital pour nous assurer de leur protection et

nous charger de leurs blessés et autres malades; en plus, une garde de 30 hommes. Les officiers des deux armées se rencontrent ici à la même table. Nous avons plus de 200 Anglais qui occupent nos salles et nos dortoirs et autant de Français dans notre communauté et nos infirmeries et il ne nous reste pour nous retirer, qu'un petit appartement.

Trois jours après la capitulation, nos Mères de l'Hôtel-Dieu et les Ursulines prennent le chemin de leur demeure. La Mère Ste-Hélène, supérieure des hospitalières, laisse 12 de ses soeurs pour nous aider. Les Ursulines ont la douleur de laisser ici la dépouille mortelle de 2 de leurs soeurs.

1760—Sur le nombre des blessés français apportés à notre hôpital, il en meurt, après le 13 sept. 1759, 193, et après le 28 avril 1760, un peu plus de 300.

1760—La nuit du 27 au 28 avril dans une nouvelle attaque contre les Anglais, M. de Lévis est vainqueur. Au matin, il nous envoie un officier avec une garde française. La garde anglaise demeure quand même. Après avoir dressé plus de 500 lits que nous avons des magasins du roi, il en reste encore autant à placer. Nos granges, nos étables sont remplies.

1760—M. de Lévis délibère avec son Conseil, s'il est à propos de faire démolir les bâtiments de l'Hôpital général à cause de leur position avantageuse, pouvant servir de retraite ou de retranchement à l'ennemi.

1763—Le Chapitre de la Cathédrale s'assemble deux fois à l'Hôpital général pour choisir un évêque et mettre fin à la vacance du siège épiscopal de Québec. Monsieur Briand est élu, au grand contentement de tout le monde.

1767—Par suite du malheur des temps, la communauté se décide à vendre la seigneurie de St-Vallier, seul bien qu'elle ait en propre, lui ayant été donnée par Mgr de St-Vallier, et sa principale source de subsistance.

1768—Mgr Briand nomme M. de Rigauville supérieur de notre maison. Il en devient le père et le sauveur.

1768—A la demande du général Carleton, l'hôpital ouvre ses portes à des soldats atteints de la fièvre. Il en meurt 14 sur 328 qui avaient été reçus dans l'espace de 3 mois.

1775—Les Bostonnais viennent au pays pour soumettre les Canadiens. Au matin du 15 novembre ils envahissent les

abords de notre maison, nous assurant que nous n'avions rien à craindre. Au commencement de décembre, Montgomery envoie, pour être logés dans nos salles, 400 soldats, tous gens d'une grossièreté et d'une hardiesse détestable.

1780—Mort de M. de Rigauville, notre généreux bienfaiteur. Il nous lègue sa seigneurie de Berthier. Nous pouvons le considérer comme notre second fondateur, car sans ressources après l'aliénation de la seigneurie de St-Vallier, Mgr Briand songeait à nous fondre dans d'autres communautés. M. de Rigauville fut le seul qui insista pour notre conservation.

1787—Le prince William-Henry, duc de Clarence, troisième fils du roi George III, vient au Canada. Il visite notre communauté. Sur la suggestion de M. de Salaberry, il veut bien, le jour suivant sa visite, honorer de sa présence une cérémonie religieuse de vêture, en notre église.

1790—Mlle Geneviève St-Ours est considérée comme bienfaitrice de notre communauté par la remise d'une dette considérable.

1824—La communauté fait l'acquisition de neuf tableaux peints par M. Jos. Légaré, artiste de Québec. Sept de ces tableaux sont placés dans l'église; les autres au jubé.

1843—Il faut ouvrir une infirmerie pour nos hospitalisées malades à l'endroit occupé autrefois par le dortoir des Récollets; les petites cellules aux fenêtres cintrées disparaissent et, avec elles, le monastère perd ce cachet antique qui en faisait pour le pays, un des monuments les plus vénérables du XVII^e siècle.

1845—Les aliénés sont transférés à l'asile de Beauport.

1845—A un mois d'intervalle, 28 mai—28 juin, deux incendies réduisent en cendres les faubourgs St-Roch et St-Jean. Notre église reste au service des paroissiens de St-Roch jusqu'à la reconstruction de leur propre temple.

1853—Monseigneur Bédini, nonce apostolique au Brésil, visite le Canada. Notre communauté a l'honneur de le recevoir dans ses murs.

1864—Notre communauté se dépossède de ses droits sur le fief de Berthier, partie en 1859, partie en 1864.

1866—Un immense incendie détruit tout le faubourg

St-Roch et une partie de celui de St-Sauveur. Dix-huit cents familles sont sans toit. Nous donnons logement à autant de personnes que nos salles peuvent en contenir. Notre monastère était au centre des flammes dévorantes, c'est à une protection visible du ciel et à l'intrépidité et habileté d'une compagnie d'artilleurs royaux, sous les ordres des lieutenants Baines et Bradley qu'est due la conservation de notre maison. Le lieutenant Baines est victime de son dévouement et meurt en notre hôpital. Les Révérends Pères Oblats, desservants de la paroisse St-Sauveur, restent sans asile. Nous mettons à leur disposition les chambres destinées aux prêtres malades; ils y séjournent plusieurs mois.

1869—Le 6 juin, l'église des Soeurs de la Charité de Québec, et une grande partie de leurs maisons sont réduites en cendres. Nous recevons pendant plus de quinze jours pas moins de vingt-six religieuses; tantôt les unes, tantôt les autres.

1868—Fermeture de notre pensionnat, ce qui nous permet d'augmenter considérablement le nombre des malades reçus à l'hôpital.

1873, 7 sept.—Fondation de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur—La Révérende Mère St-Zéphirin, supérieure, la Mère St-Antoine, assistante, et quatre autres compagnes, savoir: les Mères Ste-Anastasie, St-Jean-Baptiste, St-François de Sales et la Soeur Ste-Geneviève, converse, élues pour la nouvelle oeuvre, nous quittent aujourd'hui.

1882—Impression de l'histoire de notre monastère sous le titre de "Mgr de St-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec". Elle fut écrite par la Mère St-Félix (demoiselle O'Reilly), une des trois soeurs orphelines que notre Communauté avait adoptées en 1847, lors de l'émigration des malheureux Irlandais, fuyant la famine et la peste qui sévissaient en leur pays.

1884, 24 mai—Fondation de l'Hôtel-Dieu St-Vallier de Chicoutimi. Les fondatrices sont: les Mères St-Gabriel, supre, Marie des Anges, assistance, St-Elzéar et St-Léandre, religieuses de choeur, et S. S. André, converse.

1893, 16-18 mai—Fêtes du 21ème centenaire de la fondation de notre communauté remises à cette époque parce que le 1er avril tombait dans la Semaine Sainte.

1893, 9 juil.—Départ de deux religieuses, Mère Marguerite-Marie et Mère St-Antoine de Padoue, pour aider une de nos communautés-soeurs à Durban, Natal, Afrique Sud. Six ans après, Mère St-Antoine est élue supérieure de la communauté d'Escourt, autre maison de l'ordre, également dans le Natal. Elle se dépense sans compter pendant la guerre des Boers, à soigner les blessés anglais amenés à l'hôpital. Elle meurt épuisée, victime de son dévouement, en 1900. La cérémonie funèbre revêt un cachet tout militaire. Plus de 300 soldats y assistent. Les infirmiers militaires, les infirmiers civils et les Dublins, chacun leur tour, portent le cercueil au lieu de la sépulture. Dans la suite six autres professes de notre communauté vont à des époques différentes, aider la communauté de Durban.

1893, oct.—Visite de lord Aberdeen, gouverneur du Canada et de lady Aberdeen.

1902, 21 août—Visite à notre monastère de lord Minto, gouverneur du Canada, et de lady Minto.

1907, 9 nov.—Visite de M. Jean de la Croix de Chevrières, comte de Sayne, arrière-petit neveu de notre saint fondateur, Mgr de St-Vallier.

1907—Les chambres destinées jusqu'ici aux prêtres malades sont affectées à des dames pensionnaires.

1908, 21 juin—Seize professes de notre communauté, par ordre de Mgr Marois, vicaire général, prennent part à la grande procession du St-Sacrement organisée pour commémorer le 3^{ième} centenaire de la fondation de Québec. Toutes les communautés religieuses de la ville devaient figurer dans cette grandiose manifestation.

1913—Installation d'une salle d'opération pour les besoins de notre communauté et de l'hôpital. Sept religieuses obtiennent le brevet de gardes-malades.

1918—Grippe espagnole—30 religieuses ou novices en sont atteintes en même temps—aucune n'en meurt. A l'hôpital quatre cas sont fatals.

1919, 9 sept.—Premières professions temporaires faites en notre communauté selon les exigences de la nouvelle "Législation canonique". Jusqu'ici, après une année de postulat et une année de noviciat, les sujets faisaient immédiatement leur profession perpétuelle.

1922—Dans le but de rendre nos constitutions en tous points conformes à la " Législation canonique " une réunion a lieu à l'Hôtel-Dieu de Québec, des supérieures de nos communautés canadiennes, accompagnées chacune d'une déléguée.

1923, 26 fév.—Approbation à Rome par le pape Pie XI de nos constitutions ainsi corrigées et modifiées.

1926, 22 juil.—Seconde réunion générale des supérieures et déléguées en notre monastère, cette fois, pour la révision de notre cérémonial et de notre directoire.

LETTRE DE LORD GEORGE GERMAIN AU GOUVERNEUR HALDIMAND

Sir,

Whitehall, 8th. July 1779.

The Comte du Pré (Jean-Baptiste Le Compte Dupré) who came to England last year is now returning to Quebec upon his private affairs and will be the bearer of my dispatches to you.

The many Testimonies I have received of His Loyalty to the King and attachment to the British Government incline me to think him a proper person to fill a Canadian Seat in the Legislative Council, but as you must be the best judge if the Merits of the Kings' new Subjects who may be Candidates for that Office I have not taken His Majesty's pleasure for His appointment but refer him to you, only expressing my wishes that when a vacancy happens of a Canadian Councillor he may have your nomination if it does not materially interfere with any arrangements of your own. Mr. Dupré has also I understand some accounts to settle of Damages sustained in Consequence of the Irruption of the Rebels into Canada and of the Measures that were taken for their Expulsion, give me leave therefore to recommend his case to your consideration, that if his claim be well founded he may receive such compensation as has been given to others in the like circumstances.

I am Sir,

Your Most Obedient

Humble Servant,

GEO. GERMAIN

LE PREMIER GELINEAU OU GELINAS CANADIEN

Etienne Gélineau, marié à Huguette Robert, à Saintes, ville épiscopale de la Saintonge, eut un fils, né vers 1646, et nommé au baptême Jean Gélineau.

Devenu veuf, quand le fils eut grandi, il décida de venir avec lui s'établir au Canada, et ils arrivèrent aux Trois-Rivières vers 1660.

Si nous ne connaissons pas quelle industrie Etienne Gélineau exerçait en France, nous savons au moins qu'en arrivant au Canada il se fit défricheur et agriculteur.

La pièce notariale suivante en est la preuve :

“ Le treizième jour de septembre 1662, en cour et juridiction du Cap-de-la-Madeleine, par devant nous notaire, s'est présenté personnellement le R. P. Claude d'Allouez, de la Compagnie de Jésus, supérieur des missions ez Trois-Rivières et de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine, lequel a reconnu et confessé avoir donné et concédé à titre de cens et rentes nobles, foncières et féodales, payables par chacun an, au jour et fête de saint Martin d'hiver, à Etienne Gelinat, demeurant de présent en ce lieu, pour lui, ses hoirs et ayants-cause, la consistance d'un arpent sept perches de terre de front sur la route générale qui sera faite de profondeur, située sur la dite seigneurie du Cap, par une ligne qui court nord-ouest, laquelle ligne fait la séparation d'entre les terres d'Etienne de Lafond et celles de la présente concession, d'un autre côté à René Houray (dit Grammont), d'un bout au dernier chenail des 3-Rivières, et de l'autre bout aux terres non concédées appartenant aux PP. de la Compagnie de Jésus, moyennant le nombre de deux boisseaux de blé froment et d'un chapon et de deux deniers de cens et rentes nobles, foncières et féodales, le dit Gelinat, acquéreur, personnellement établi et demeurant soumis en la dite cour, a promis et s'est obligé payer lequel devoir par chacun an. Fait et passé, présence de Guillaume de Larve et Pierre Bourguinolle, témoins qui ont signé avec nous et le Père...

D'Allouez
Etienne Gelineau ”

Dans l'acte de concession cité ici, le notaire écrivait Etienne *Gelinat*, et le concessionnaire signait au bas du même acte, Etienne Gelineau, très lisiblement.

Autre preuve qu'on faisait peu de cas de l'orthographe des noms dans ce temps-là, dans le recensement des Trois-Rivières, en 1666, le père et le fils sont entrés sur la liste comme suit :

Etienne Gelineau père, 40 ans ;

Jean Gelineau fils, 20 ans.

En 1667, au Cap-de-la-Madeleine, ils sont nommés :

Estienne Gellyna père, 40 ans ;

Jean Gellyna fils, 20 ans.

C'est ainsi qu'a commencé le changement de nom. La signature du père a prévalu pour lui-même, mais son fils n'a plus eu d'autre nom que Jean Gelina ou Gelinat. Remarié (à Québec, en 1682, avec Marie Beauregard, veuve de Sébastien Langelier) et demeurant à la Pointe-aux-Trembles, le père fit souche de Gelineau.

Son fils Jean, resté sur sa terre du Cap-de-la-Madeleine, se maria à Françoise de Charrenil, et fut la souche d'une nombreuse postérité de Gélina, Gelinat-Bellemare et Gelinat-Lacourse. Les notaires dans leurs actes, et les missionnaires dans les registres paroissiaux sont responsables de ces altérations de noms (Raphaël Bellemare, *Les sources de l'histoire d'Yamachiche*, p. 17).

LES DISPARUS

Joseph-David Frève—Né à Cacouna le 26 février 1852, du mariage de Joseph-François Frève et d'Angélique Soucy. D'abord instituteur au Patronage Laval à Québec, M. Frève fut appelé, quelques années plus tard, à remplir les mêmes fonctions à l'École normale Laval où il devait enseigner près d'un demi-siècle. Au mois de mai 1926, le Conseil de l'Instruction Publique donnait le titre de professeur émérite à M. Frève. Décédé à Québec le 17 mai 1926. M. Frève qui avait longtemps fait partie de la milice canadienne avait publié en 18... un volume intitulé *Exercices et évolutions d'infanterie*.

LES COLONS DE MONTREAL

(Suite)

823. Lelièvre, Mathurin. Promet défricher. Arch. du Sém., 22-11-62. Confirmé en 1664. Recens. 1667.

824. Le Maistre, Barthelemy. Boulanger. Promet défricher. Arch. du Sém., 1-11-62. Recens. 1666-1667. Noyé en 1681.

825. Magnan dit Le Boulanger, Pierre. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Tué par les Iroquois le 9-8-64. Tanguay, I, 402, mentionne un Pierre Magnan né en 1627.

826. Maignein, Simon. Signe. Promet défricher. Arch. du Sém., 23-11-62. Recens. 1667. Ce document le nomme Magnan.

827. Masclin, Marguerite. Basset, 14-10-62. Épouse, 1^o, le 23-10-62, Jean Cicot (148), et, 2^o, le 18-8-67, N. Boyer (1314). Recens. 1666-1667.

828. May dit Du Meslier, Jean. Promet défricher. Arch. du Sém., 2-11-62. Concession, 5-4-65. Parrain, 24-12-66. Épouse, J. Langlois, en 1668. On le nomme aussi Mée et certains auteurs ont lu Née, parce que Basset fait parfois M. comme N.

829. Mignon, Jean-Baptiste. Soldat. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Dans Basset, 17-11-63, il est dit : procureur fiscal et signe Le Mignon ainsi que dans un autre acte du 23-12-63 et dans une ordonnance du 15-2-64. Faillon, III, 82, le nomme J. B. Migeon, et croit que c'est le même personnage que Migeon de Branssat ; cependant, les signatures de Mignon et de Migeon sont fort différentes. D'autre part, ces deux personnages se prénomment Jean-Baptiste et tous deux ont été procureur fiscal. Le nom de Migeon de Branssat n'apparaît dans aucun document avant son mariage en 1665 (V. No. 1033).

830. Morel, Nicolas. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Confirmé le 11-7-64. Reg. de N. D. Seules mentions.

831. Morin, Marie. B. 1649, à Québec. Vint à Montréal en 1662 pour se faire religieuse à l'Hôtel-Dieu (Failon, II, 6). Recens. 1667.

832. Nafrechoux, Isaac. Meunier. Promet défricher. Arch. du Sém., 22-11-62. Soldat de la 1^e escouade, 1663. Signe. Recens. 1667. Quelques auteurs écrivent, erronément : Nafrechon.

833. Nau de Beaumont, Bonaventure. Soldat. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Basset, 20-5-63. Seules mentions.

834. Perron dit Le Carme, René. Promet défricher. Arch. du Sém., 2-11-62. Soldat de la 5^e escouade, 1663. Semble être lui qui dans un procès, 22-3-67, est nommé René Peroux.

835. Pigeon, Pierre. Basset, 6-11-62. Épouse, le 20-11-62, Jeanne Godard (462). Soldat de la 13^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

836. Pinchon, Guillaume. Natif de Rouen. Basset, 30-1-62. Tué par les Iroquois. S. 28-6-62. Doit être le nommé Pinchan dit le Normand mentionné dans Basset, 8-2-62.

837. Procé... "Un des soldats de la garnison". Basset, 8-2-62.

838. Quentin dit La Croix, Jean. Signe. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Soldat de la 11^e escouade, 1663. Recens. On le nomme parfois : Quintin et Cantin.

839. Regnault dit Tambour, Antoine. Promet défricher. Arch. du Sém., 23-11-62. Soldat de la 15^e escouade, 1663. Épouse, le 11-1-66, G. Plemarest (1214). Recens. 1667. Nommé parfois Antoine et Etienne Tambour.

840. Rossignol... "Un des soldats de la garnison", Basset, 8-2-62.

841. Roy, François. Basset, 6-9-62. Fait contrat de mariage avec Elisabeth Haquin (809), devant Basset, 19-10-62, mais ce contrat est annulé. Seules mentions.

842. Saint-Michel... "Un des soldats de la garnison", Basset 8-2-62.

843. Tardivet, François. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Soldat de la 9e escouade, 1663.

844. Thavenet, Marguerite-Josephte. Signe, Basset, 6-7-62. Epouse, le 2-9-64, F. Hertel (973). Tanguay, I, 305, la nomme De Thauvenet.

845. Tessier, Pierre. Promet défricher, Arch. du Sém., 22-11-62. Basset, 10-4-63. Soldat de la 14e escouade, 1663. Confirmé en 1664. Epouse, le 5-7-66. Cath. Varrin (1241).

846. Testard, Jeanne. Soeur de Jacques (481). Basset, 23-11-62. Epouse, le 2-12-62, F. Le Ber (827). Recens. 1666-1667.

847. Toupin, Toussaint. Maître de barque. Vient porter une charge de blé, en juin 1662 (*Journal des Jésuites*). Demeurait à Québec.

848. Toutin, Eloi. Promet défricher, Arch. du Sém., 21-11-62. Justice, janvier 1665.

849. Tuillier dit Des Vignets, Jacques. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Domestique du Séminaire. Concession, 1-12-65. Recens. 1666-1667.

850. Verreau, Barthélemy. Taillandier. Signe, 5-11-62, Arch. du Sém., Promet défricher, Arch. du Sém., 22-11-62. Soldat de la 5e escouade, 1663. Va, ensuite, demeurer dans la région de Québec.

Naissances :

851. Archambault, Laurent. Fils de Laurent (140). B. 20-1-62.

852. Auger, Philippe. Fils de Jean (196). B. 7-1-62. Recens. 1666-1667.

853. Basset, Benoit. Fils de Benigne (404). B. 21-3-62. Recens. 1666-1667.

854. Beauvais, Jean-Baptiste. Fils de Jacques (204). B. 7-10-62. Recens. 1666-1667. On écrit parfois ce nom Bauvès.

855. Benoit, Etienne. Fils de Paul (206). B. 25-12-62. Recens. 1666-1667.

856. Chapperon, René. Fils de Jean (450). B. 1-11-62.

857. Charbonneau, Jean. Fils d'Olivier (517). B. 3-11-62. Recens. 1666-1667.

858. Charly, Marie. Fille d'André (146). B. 14-7-62. Recens. 1666-1667. Devint soeur de la Congrégation de N.-D. S. 1683.

859. Chauvin, Marie-Marthe. Fille de Pierre (223). B. 17-1-62. Recens. 1666-1667.

860. Dany, Jacques. Fils d'Honoré (227). B. 8-1-62. Recens. 1666-1667.

861. De La Porte, Georges. Fils de Jacques (357). B. 23-4-62. Recens. 1666-1667.

862. Desroches, Suzanne. Fille de Jean (72). B. 5 et S. 6-10-62.

863. Ducharme, Pierre. Fils de Fiacre (240). B. 21-8-62. S. 22-12-62.

864. Fillastreau, Nicole. Fille de René (457). B. 30-4-62. Recens. 1666-1667.

865. Froguet, Jacques. Fils de Nicolas (387). B. 29-7-62. Recens. 1666-1667.

866. Geté, Marie-Barbe. Fille d'Urbain (252). B. 10-5-62. Recens. 1666-1667.

867. Godé, Marguerite. Fille de Nicolas (15). B. 10-4-62. Recens. 1666-1667.

868. Gueretin, Marie. Fille de Louis (256). B. 29-3-62. Recens. 1666-1667.

869. Heurtebise, Etiennette. Fille de Marin (261). B. 2-3-62. Recens. 1666-1667.

870. Jannot, Robert. Fils de Marin (265). B. 29-5-62. Recens. 1667, chez Bouchard (1021).

871. Jousset, Louise. Fille de Mathurin (268). B. 17-8-62. Recens. 1666-1667.

872. Laire, Michel. Fils d'Etienne (270). B. 18-5-62. Recens. 1666-1667.

873. Lauson, Françoise. Fille de Gilles (272). B. 22-4-62. Recens. 1666-1667.

874. Le Ber, Jeanne. Fille de Jacques (418). B. 5-1-62. Recens. 1666-1667. Recluse chez les SS. de la Congrégation de N.-D. S. 1714.

875. Le Cavalier, Pierre. Fils de Robert (160). B. 7-7-62. Recens. 1666-1667.

876. Leduc, Suzanne. Fille de Jean (122). B. 31-12-62. Recens. 1666-1667.

877. Lemercher, Marie. Fille de Jean (277). B. 24-10-62.

878. Le Moyne, Jean-Baptiste. Fils de Jacques (422). B. 2-4-62. Recens. 1666-1667.

879. Le Sel, Barbe. Fille de Gabriel (162). B. 21-9-62. Dans l'acte le père est nommé Saillie. Recens. 1666.

880. Lorrin, Jacques. Fils de Pierre (469). B. 27-8-62. Recens. 1666-1667.

881. Lorrion, Marie. Fille de Mathurin (473). B. 25-8-62. S. 15-5-64.

882. Millet, Marie-Charlotte. Fille de Nicolas (284). B. 25-11-62. Recens. 1666-1667.

883. Millots, Magdelaine. Fille de Jacques (285). B. 23-7-62. Recens. 1666-1667.

884. Raguideau, Augustin. Fils de Pierre (307). B. 27-9-62. Recens. de 1666, nommé Reguideau. Recens. de 1667, chez J. Guitaut (1047).

885. Richomme, Marie-Madeleine. Fille de Pierre (92). 23-11-62. Recens. 1666.

886. Robutel, Anne-Françoise. Fille de Claude (309). B. 5-2-62. Recens. 1666-1667.

887. Roiné, Jeanne. Fille de François (312). B. 3-10-62. Recens. 1666, nommé Boisnet ! et par Tanguay, I, 536, Rouanel.

888. Roy, Jean. Fils de Jean (607). B. 8-2-62. Recens. 1666-1667.

889. Valliquet, Marie Nicolle. Fille de Jean (319). B. 20-12-62. Recens. 1666-1667.

1663

M. Gaudais, sieur du Pont, est chargé, par le roi, de visiter le Canada et il arriva avec 100 familles, soit environ 500 personnes (Faillon, III, 69). Ce dernier chiffre est fort exagéré si l'on en croit les renseignements suivants.

La recrue de cette année, pour le Canada, se composait de 300 personnes... dont 75 furent laissées à Plai-

sance, Terre-neuve ; 60 moururent en mer et 159 débarquèrent à Québec. Sur ce nombre 38 filles furent distribuées à Québec, Trois-Rivières et Montréal ; le reste consistait en 6 familles formant 21 personnes et en 100 célibataires du sexe masculin, la plupart jeune gens, clercs, écoliers, etc. De ceux-ci, il n'en fut envoyé que 6 à Montréal (Conseil Souverain, I, 201). Le rôle de la milice de la Ste-Famille, à Montréal, nous donne la liste de presque tous les hommes (ne faisant pas partie de la garnison) qui étaient en état de porter les armes, avant l'arrivée de la recrue.

890. André dit St-Michel, Michel. Basset, 20-5-63. Soldat de la 11e escouade, 1663. Epouse, le 8-6-63, F. Nardreau (475). Recens. 1666-1667.

891. Aubin, Jean. Soldat de la 2e escouade, 1663. Unique mention.

892. Brossard, Julien. Dit être arrivé en 1663, dans un document du 5-8-78.

893. Charron, Pierre. Soldat de la 20e escouade, 1663. Confirmé en 1664. Epouse, le 19-11-65, Cath. Pilliar (1062). Concession, 28-7-66. Signe dans Basset, 11-12-67.

894. Chicoyne, Pierre. Soldat de la 15e escouade, 1663. Concession 26-7-66. Recens. 1666 (nommé Chicoinneau) et 1667.

895. Dardenne, Pierre. Veuf de Gillette Chaison. Basset, 15-12-63. Recens. 1666-1667.

896. De Monchy, Nicolas. Basset, 18-8-63. Parrain, 12-10-63. Confirmé en 1664. Nommé greffier de la sénéchaussée et notaire, en 1664. Au recens. de 1667, il demeure chez Chs Lemoyne (66), et sa femme, Jacqueline Perrin, non plus que sa fille Jeanne de Monchy ne semblent demeurer ici. V. B. R. H., 1919, p. 83.

897. Denosses, Jean. Basset, 7-7-63. Unique mention.

898. De Tonnau, (ou Tonnau, Touvan ou Touvan). Soldat. Basset, 23-12-63. Unique mention.

899. Dodin, Hélène. B. 1646. Fille d'Isaac (900). Basset, 25-11-63. Epouse, le 21-1-64, J. De Niau (232).

Recens. 1666. Tuée ainsi que son mari, à Boucherville, en 1695.

900. Dodin, Isaac. B. 1611. Signe. Basset, 25-11-63 et 17-12-67. Agit comme greffier de la justice le 19-5-65. S. 1671. Veuf d'Anne Jarnet.

901. Du Pont, Louis. Parrain, 12-5-63. Est-ce un homonyme de Louis Gaudais sieur du Pont (905), qui ne devait pas encore être à Montréal, au mois de mai 1663 ?

902. Dupuis, Catherine. B. 1644. Épouse, le 28-11-63, Chs. Martin (910). Recens. 1666.

903. Faulcon, Marie. Basset, 18-11-63. Épouse, le 27-11-63, Guillaume Chartier (220). Recens. 1666-1667.

904. Fournier, Robert. B. 1619. Justice, 22-2-63. Confirmé, 11-7-64. Dernière mention.

905. Gaudais, sieur Du Pont, Louis. Commissaire du roi, venu pour visiter le pays ; il amène aussi des colons. Arrive à Québec en septembre (Faillon, III, 69). Dut venir à Montréal.

906. Guerrier, Jean. Soldat de la 2e escouade, 1663. Unique mention.

907. Le Boulanger dit Lafortune, François. Soldat de la 9e escouade, 1663. Basset, 29-5-65. Dernière mention.

908. Loquet dit Lafontaine, Antoine. Promet défricher, Arch. du Sém., 2-2-63. Parrain, 12-11-63. De Monchy, 20-7-64. Basset, 5-12-66. Recens. 1667.

909. Loyer des Cheneverts, Guillaume. Marchand à Québec. Signe dans Basset, 23-9-63. Présent ici de nouveau, en juillet 1667. (*Conseil Souverain*).

910. Martin, Charles. Matelot. Basset, 18-11-63. Épouse, le 28-11-63, Cath. Dupuis (902). Recens. 1666. En 1667, il est à Québec, puis à Sorel.

911. Meunier dit La Tintaine, Pierre. (*Conseil Souverain*), 16-10-63. D'après ce procès, il aurait été ici depuis 1659. Basset, 2-10-66. Concession, 28-6-66. Recens. 1666-1667.

912. Moisan, Françoise. Épouse, le 28-11-63, A. Brunet (786). Recens. 1666-1667.

913. Moreau, Michel. Soldat. 4e escouade, 1663. Concession, 12-12-65. Recens. 1666-1667.

914. Petit de Picfelon, Agnès. Basset, 18 et 25-11-63. Seules mentions.

915. Polo, Catherine. B. 1646. Basset, 13-11-63. Épouse, le 26-11-63, E. Campot (789). Recens. 1666.

916. Roger, sieur des Coulombiers, Charles. Marchand de Québec. Signe dans Basset, 17-8-63. Unique mention.

917. Saulnyer, Pierre. Promet défricher, Arch. du Sém., 4-2-63. Soldat de la 14e escouade, 1663. Seules mentions.

918. Testard dit Folleville, Charles. B. 1640. Soldat de la 10e escouade, 1663. Basset, 6-7-63. Épouse, le 8-2-66, Anne Lamarque (1183). Recens. 1666-1667.

919. Thibault, Mathurine. B. 1634. Basset, 17-11-63. Épouse, le 26-11-63, J. Milot (286). Recens. 1666-1667.

920. Thoulomé, Charles. Soldat de la 16e escouade, 1663. Justice, janvier 1665. Recens. 1666-1667. Nommé parfois : Thoulommée et Ptolomet, Ptolomé.

921. Trajot, André. Meunier. Soldat de la 5e escouade, 1663. Parrain, 24-3-67. Basset, 3-11-67.

922. Valade, Marie. B. 1664. Basset, 15-11-63. Épouse, le 26-11-63, Jean Cadieu (219). Recens. 1666-1667.

Naissances :

923. Bailly, Louise-Jeanne. Fille de François (500). B. 16-11-63. Recens. 1666-1667. Ces documents la prénomment Louise-Françoise.

924. Barbier, Marie-Anne. Fille de Gilbert (2). B. 1-5-63. Recens. 1666-1667. Première Canadienne qui devint religieuse dans la Congrégation de Notre-Dame. En religion, elle avait nom Soeur de l'Assomption. S. 1739.

925. Beauchamp, Jeanne. Fille de Jacques (501). B. 30-7-63. Recens. 1666-1667.

926. Beaujean, Marguerite. Fille d'Elie (502). B. 20-8-63. Recens. 1666-1667.

927. Bouchard, Paul. Fils d'Etienne (212). B. 10-2-63. Recens. 1666-1667.

928. Brossard, Jeanne. Fille d'Urbain (216). B. 17-63. Recens. 1666-1667.
929. Cardinal, Étienne. Fils de Simon (514). B. 16-9-63. Recens. 1666-1667.
930. Chauvin, Pierre. Fils de Pierre (223). B. 10-11-63. Recens. 1666-1667.
931. Cicot, Catherine. Fils de Jean (148). B. 24-10-63. Recens. 1666-1667.
932. Dailleboust, Nicolas. Fils de Charles (99). B. 12-4-63. Recens. 1666-1667.
933. De La Porte, Catherine. Fille de Jacques (357). Recens. 1666-1667.
934. De Niau, Charles. Fils de Marin (233). B. 3-6-63. Recens. 1666-1667.
935. De Saily, Suzanne. Fille de Louis-Artus (452). B. 4-3-63. Recens. 1666-1667.
936. Desroches, Jean. Fils de Jean (72). B. 11-10-63. Recens. 1666-1667.
937. Ducharme, Pierre. Fils de Fiacre (240). B. 1-12-63. Recens. 1666-1667.
938. Dumay, Michel. Fils d'André (154). B. 3-10-63. Recens. 1666-1667.
939. Fillastreau, Perrine. Fille de René (457). B. 19-10-63. Recens. 1666-1667.
940. Galbrun, Marie. Fille de Simon (247). B. 28-11-63. Recens. 1666-1667.
941. Gervaise, Louis. Fils de Jean (251). B. 24-11-63. Recens. 1666-1667.
942. Geté, Nicolas. Fils d'Urbain (252). B. 12-10-63. Recens. 1666-1667.
943. Hunault, Marie-Thérèse. Fille de Toussaint (265). B. 12-2-63. Recens. 1666-1667.
944. Lauson, Marie. Fille de Gilles (272). B. 3-11-63. Recens. 1666-1667.
945. Le Ber de Senneville, Jacques. Fils de Jacques (418). B. 26-8-63. Recens. 1666-1667.
946. Lemoyne de Maricourt, Paul. Fils de Charles (66). B. 15-12-63. Recens. 1666-1667.
947. Lo'sel, Barbe. Fille de Louis (88). B. 30-8-63. Recens. 1666-1667.

948. Malet, Marie-Geneviève. Fille de Pierre (657). B. 2-10-63. Recens. 1666-1667.

949. Milot, Françoise. Fille de Jean (286). B. 22 et S. 28-1-63.

950. Morin, Jacques. Fils de Jacques (365). B. 19-6-63. Recens. 1666-1667. Au recens. de 1666, il est nommé Richard.

951. Mousseaux, Marguerite-Perrine. Fille de Jacques (291). Recens. 1666-1667.

952. Panier, Jean. Fils de Daniel (593). B. 6-1-63. Recens. 1666-1667.

953. Perras, Jacques. Fils de Pierre (661). B. 24-4-63. Recens. 1666-1667.

954. Perrin, Marie-Delphine. Fille d'Henri (126). B. 1-4-63. Recens. 1666-1667. Au recens. de 1666, elle est nommée, Jarry.

955. Picard, Marie-Anne. Fille de Hughes (299). B. 3-11-63. Recens. 1666-1667.

956. Pigeon, Marie. Fille de Pierre (835). B. 23-11-63. Recens. 1666 (nommée Le Roy) et recens. 1667.

957. Prud'homme, Elisabeth. Fille de Louis (129). B. 21-9-63. Recens. 1666-1667.

958. Tessier, Jean. Fille d'Urbain (94). B. 14-6-63. Recens. 1666-1667.

959. Testard, Jacques. Fils de Jacques (481). B. 23-2-63. Recens. 1666-1667.

960. Théodore, Jeanne. Fille de Michel (316). B. 8-8-63. Recens. 1666-1667, chez L. Glory (460).

1664

Arrivée, à Québec, au mois de mai et subséquemment, de 300 colons. Sur ce nombre, 50 seront dirigés sur Montréal (*Conseil Souverain*, I, 189). Sur le nombre alloué à Montréal, deux passagers, décédèrent "avant aucune distribution" (ib. p. 275).

961. Berau, François. Confirmé le 11-7-64. Unique mention.

962. Boutilier, Mathurine (Sic). Confirmée le 11-7-64. Semble Mathurin Botelié qui se noie en 1665 (1020).

963. Chartier, Louise. Confirmée le 11-7-64. Unique mention.

964. Chedepots, Pierre. Confirmé le 11-7-64. Unique mention. Recens. de 1667. On le nomme, suivant les documents, Chedepeau et Chedebeau.

965. De La Borde. Cousin de Madeleine Mulloys. Présent au mariage de celle-ci avec Pezard de la Touche, 20-6-64. Unique mention.

966. De Mésy, Augustin de Saffray. Vint à Montréal au printemps de 1664 (Faillon, III, 75).

967. Denis, Charles. Confirmé le 11-7-64. Signe, 31-3-64, au bas d'un acte de Basset en date du 10-10-63. Seules mentions.

968. De Sayvre, Antoine. Signe. Basset, 19-6-64. Domestique. Recens. 1666-1667. On écrit son nom : De Sevre.

969. Des Fonctaines, Jacques. Présent au mariage Hertel-Thavenet, le 2-9-64. Unique mention. On pourrait aussi lire : Des Jonctaines ?

970. Desportes de Chiron, Alexis. Basset, 5-6-64. Unique mention.

971. Godefroy de Lintot, Michel. Confirmé le 11-7-64. Épouse, le 2-9-64, Perrine Picoté de Belestre (597).

972. Guillory, Simon. Arrivé en 1664 d'après un document du 5-8-78. Armurier. Recens. 1666-1667. Épouse, le 6-11-67, Louise Bouchard (1310). Noyé en 1696.

973. Hertel, François. Confirmé le 11-7-64. Épouse, le 2-9-64, Marg. Thavenet (844).

974. Le Neuf, Marie. Présente au mariage de Michel Godefroy, le 2-9-64. Unique mention.

975. Le Neuf de la Vallière. Présent au mariage Pézard-Mulloys, le 20-6-64. Unique mention.

976. Loiseau, Anne. B. 1636. Épouse, le 21-7-64. G. Gendron (250). Recens. 1667.

977. Martin, Mathurin. Confirmé le 11-7-64. Basset, 21-9-67.

978. Nafrechou, Jean-Pierre. Confirmé le 11-7-64. Unique mention.

979. Olier, Daniel-Joseph. Confirmé le 11-7-64. Unique mention.

980. Pezard de La Touche, Etienne. Epouse, le 20-6-64, Madeleine Mulloys (727). Nommé gouverneur intérimaire de Montréal, en juin 1664, (Faillon, III, 95). " Mais cette nomination n'eut pas de suite. "

981. Philippet dit Le Berger, Nicolas. Mort à l'hôpital. S. 25-8-64.

982. Platte, Catherine. Confirmée le 11-7-64. Recens. 1667. Epouse Pierre Caron (1318) vers 1666.

982. bis. Sénécal, Jean. Voir nos 1014 et 1235.

983. Vessier dit La Verdure, François. Confirmé le 11-7-64. Recens. 1666.

Naissances :

984. André dit St-Michel, Marie Gertrude. Fille de Michel (890). B. 20-4-64. S. 20-9-65.

985. Archambault, Catherine. Fille de Laurent (140). B. 25-2-64. Recens. 1666-1667.

986. Aubuchon, Joseph. Fils de Jean (142). B. 19-3-64. Recens. 1667.

987. Auger, Jean. Fils de Jean (196). B. 13-4-64. Recens. 1666-1667.

988. Basset, Charles. Fils de Bénigne (403). B. 25-9-64. Recens. 1666-1667.

989. Beauvais, Jacques. Fils de Jacques (204). B. 13-12-64. Recens. 1666-1667.

990. Bouvier, Suzanne. Fille de Michel (214). B. 24-6-64. Recens. 1666-1667.

991. Cadieu, Marie-Jeanne. Fille de Jean (219). B. 15-10-64. Recens. 1666-1667. Tuée par les Iroquois en 1689.

992. Campeau, Etienne. Fils d'Etienne (789). B. 2-9-64. Recens. 1666-1667.

993. Chapperon, Marie. Fille de Jean (450). B. 31-1-64. Recens. 1666-1667.

994. Charbonneau, Elizabeth. Fille d'Olivier (517). B. 11-7-64. Recens. 1666-1667.

995. Charly, Zacharie. Fils d'André (146). B. 13-5-64. Recens. 1666. S. le 26-5-66.

996. Chartier, Jacqueline. Fille de Guillaume (220). B. 24-11-64. Recens. 1666 (sous le prénom de Charles) et 1667.

997. Courtemanche, Madeleine. Fille d'Antoine (524). B. 13-1-64. Recens. 1667.

998. Galibert, Françoise. Fille de Marc-Antoine (652). B. 28-9-64. Recens. 1666.

999. Gaudin, Madeleine. Fille de Pierre (249). B. 18-1-64.

1000. Goyer, Pierre. Fils de Pierre (559). B. 16-5-64. Recens. 1667.

1001. Guretin, Jean. Fils de Louis (256). B. 26-5-64. Recens. 1666-1667.

1002. Hunault, Mathurin. Fils de Toussaint (264). B. 27-12-64. Recens. 1666-1667.

1003. Jannot, Jean. Fils de Marin (265). B. 18-8-64 et S. 2-9-64.

1004. Jousset, Catherine. Fils de Mathurin (268). B. 5-7-64 et S. 13-8-64.

1005. Laire, Isaac-Pierre. Fils d'Etienne (270). B. 30-8-64. Recens. 1666-1667.

1006. Langlois, Jeanne. Fille d'Honoré (158). B. 16-1-64. Recens. 1666-1667.

1007. Le Ber, Joachim-Jacques. Fils de François (821). B. 10-6-64. Recens. 1666-1667.

1008. Le Cavalier, Louis-Michel. Fils de Robert (160). B. 22-6-64. Recens. 1666-1667.

1009. Le Moyne, Marguerite. Fille de Jacques (422). B. 3-2-64. Recens. 1666-1667. Devint soeur du Saint-Esprit dans la Congrégation de N. D. S. 1746.

1010. Martin, Jean. Fils de Charles (910). B. 11-9-64. Recens. 1666.

1011. Milot, Jeanne. Fille de Jean (286). B. 12-10-64. Recens. 1666-1667.

1012. Perrin, Mathieu. Fils de Henri. B. 21-9-64. Recens. 1666-1667.

1013. Roy, Marie-Agnès. Fils de Jean. B. 23-10-64. Recens. 1666-1667.

1014. Senécal, Jean. Déclare être arrivé en 1664 dans un document du 5-8-78. Épouse Catherine de Seine le 15-10-72 (Tanguay, I, 546). Voir no 1235.

1665

Selon Morin (*Vieux Montréal*, planche 3), la population, cette année, était de 525 âmes. Arrivée du régiment de Carignan, en juin, août et septembre à Québec. Le 29 octobre étaient rendues à Montréal les trois compagnies Salières, Contrecoeur et La Fredière. Les compagnies La Varenne et Du Gué avaient dû les précéder de quelques jours ou elles arrivèrent peu après les trois premières (Roy et Malchelosse, *Le Régiment de Carignan*, p. 52, 68).

Cette année, le roi envoie 100 jeunes filles pour se marier en Canada (Faillon, III, 207).

1015. Allouez, R. P. Claude. Attend, à Montréal, des Sauvages des nations supérieures.

1016. Barthelemy, abbé Michel. Présent au mariage Migeon-Gauchet, le 26-11-65. Recens. 1667.

1017. Besnard, Jeanne. Épouse, le 20-4-65, P. Gadois (84). Recens. 1666-1667.

1018. Blois, Marguerite. Épouse, le 17-11-65. Jacques Boivin (210). Recens. 1667.

1019. Bonneau, Michel. Présent au mariage Charon-Pilliart, le 19-10-65. Unique mention.

1020. Botelié, Mathurin. S. 5-8-65, 14 ans. Noyé (963).

1021. Bouchard, Guillaume. Signe d'une façon bizarre. Épouse, le 20-7-65, F. Besnard (353). Recens. 1667.

1022. Boulanger, François. Parrain, 17-3-65. Recens. 1667.

1023. Bourgeois, Charles. Justice, janvier 1665. Unique mention.

1024. Brandon, Anne. Épouse, le 17-11-65, Pierre Dagenets (405). Recens. 1667. Basset la nomme Borandon. Elle dut être brûlée par les Iroquois en 1689 (V. B. R. H., 1914, p. 111).

1025. Buet, Alexis. Justice, janvier 1665. Recens. 1667.

1026. Chantereau, Pierre. Arrivé en 1665 d'après un document du 5-8-78 (V. aussi Tanguay, I, 113).

1027. Collerzieu, Jacques. Signe. Marchand. Parrain, 26-10-65. Recens. 1666-1667.

1028. Content, André. Soldat. S. 25-3-65, 22 ans. Noyé.

1029. Dalepol dit La Polisse, Pierre. Soldat de Carignan. S. 20-12-65, 27 ans.

1030. De Bonneau, sieur de La Varenne, Roger. Présent au mariage Migeon-Gaucher, le 26-11-65. Bas-set, 30-1-67. Capitaine au régiment de Carignan.

1031. De Hautmesnil, Jean-Vincent-Philippe. Neveu de l'abbé Souart. Présent au mariage Migeon-Gauchet, le 26-11-65. Concession, 20-12-65. Recens. 1667. Tanguay, I, 233, le nomme Plip et 1,300, P. de Hautmesny.

1032. La Fredière. Capitaine et major au régiment de Carignan. Présent au mariage Migeon-Gauchet, le 26-11-65. Commande la garnison de Montréal durant l'hiver de 1666-1667 (Faillon, III, 151). Neveu de M. de Salières.

1033. De Salières, Henri de Chastelard. Signe : H. Chastelard Salière. Présent au mariage Migeon-Gauchet, le 26-11-65. Colonel du régiment de Carignan. Parrain, 6-4-66 et 3-1-67.

1034. De Salières, François de Chastelard. Fils du colonel (1033). Présent au mariage Migeon-Gauchet, le 26-11-65. Parrain, 10-3-66 et 2-5-66.

1035. Desportes, Balthazard. Présent au mariage Migeon-Gauchet, le 26-11-65. Capitaine au régiment de Carignan.

1036. Dormé, François. Parrain, 17-9-65.

1037. Dubois d'Egriseilles, Jean-Baptiste. Prêtre, aumônier du régiment de Carignan. En 1666, il fait partie d'une expédition. Le 16-2-68, il assiste et signe au mariage du soldat Jean Collet, à Montréal.

1038. Du Flotte, Annibal-Alexis. Présent au mariage Migeon-Gauchet, le 26-11-65. Il signe : Flotte. Frère

de La Fredière. On le nomme aussi Des Flottes, En France on écrit De Flotte (Roy et Malchelosse,, *Le Régiment de Carignan*, pp. 69, 70).

1039. Dupéron, Gilbert. Présent au mariage Migeon-Gauchet, le 26-11-65. Signe. Officier au régiment de Carignan.

1040. Eloy, Antoinette. Épouse, le 14-12-65, Mathurin Marsta (582). Recens. 1666-1667.

E.-Z. MASSICOTTE

(A suivre)

LE VOYAGE DE L'INTENDANT DE MEULLES EN ACADIE

M. de Meulles partit de Québec à l'automne de 1685 pour l'Acadie. Il avait vingt personnes avec lui. Il fit naufrage à l'île de Miscou, le 31 octobre 1685, où il laissa sa barque et tout son monde et se rendit à Beaubassin où il hiverna. Il était rentré à Québec, au mois de juillet 1686.

Dans sa lettre au ministre, datée à Québec le 19 juillet 1686, il dit : " Mais malgré tous mes malheurs je suis arrivé (à Québec) les premiers jours de juillet (1686), qui n'est qu'un mois plus tard quoique je me sois trouvé éloigné de ma barque de plus de deux à trois cents lieues; vous verrez par la relation que j'ai l'honneur de vous faire, que je n'ai pas attendu que ma barque me soit venu trouver où j'étais" (J.-Edmond Roy, *Rapport sur les archives de France relatives à l'histoire du Canada*, p. 553).

Jean-Baptiste-Louis Franquelin, maître d'hydrographie à Québec, dressa une carte du voyage de M. de Meulles en Acadie. Elle est intitulée :

Carte générale du voyage que Monsr De Meulles Intendant de la Justice, Police et Finances de la Nouvelle-France a fait par ordre du Roy, et commencé le 9 Nov et fini le 6e juillet 1686.

L'original de cette carte est conservé au dépôt des cartes de la Marine, à Paris. Dans son ouvrage *La tragédie d'un peuple*, M. Émile Lauvrière reproduit un plan de Port-Royal (1686) qu'il attribue à l'intendant de Meulles. Nous croyons que ce plan est tiré de la carte de Franquelin.

LE DOCTEUR PIERRE-CLAUDE BOUCHER DE LA BRUÈRE

—
Descendant de Pierre Boucher de Boucherville, gouverneur des Trois-Rivières, seigneur et fondateur de Boucherville, Pierre-Claude était le fils aîné de René Boucher de La Bruère et de Julie Weilbrenner. Il fut baptisé à Boucherville le 28 septembre 1807, fit ses études au Collège de Montréal et fut admis à la pratique de la médecine.

Le docteur de La Bruère épousa, à Boucherville, le 3 octobre 1836, Marie-Hyppolyte Boucher de La Broquerie, fille de feu Joseph Boucher de La Broquerie et de défunte dame Sophie Boucher de Montizambert Niverville. Il n'eut qu'un fils, Pierre-René-Joseph-Hyppolyte Boucher de La Bruère, surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, baptisé le 6 juillet 1837, à Saint-Hyacinthe. Détail intéressant, Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, alors élève au séminaire de Saint-Hyacinthe, assistait au baptême.

Pierre-Claude Boucher de La Bruère fut d'abord enseigne aide-major, puis lieutenant aide-major de la division de milice de Boucherville, et capitaine aide-major dans le premier bataillon du comté de Kent. Ses trois commissions, datant respectivement du 4 mai 1822, 21 septembre 1825, et 31 janvier 1827, sont signées par le comte de Dalhousie, au château Saint-Louis. Le 15 septembre 1847, le docteur de La Bruère était promu major du cinquième bataillon de milice de Saint-Hyacinthe. Sa commission fut signée par le comte d'Elgin et Kincardine, gouverneur général, demeurant alors à Montréal.

Une des soeurs du docteur de La Bruère, Julie-Aurélié, épousa Philippe-Napoléon Pacaud, et une autre, Charlotte-Céline, devint l'épouse de Charles-Adrien Pacaud. Les deux soeurs épousaient les deux frères. De concert avec ses beaux-frères, le docteur fonda, en 1836, la Banque Canadienne de Saint-Hyacinthe, mais les troubles de 1837-1838 mirent fin aux opérations de la banque. Soupçonné de sympathie pour les "patriotes",

le docteur de La Bruère fut arrêté et jeté en prison à Montréal, avec des centaines d'autres. Il fut libéré au bout de six semaines, après avoir fourni un cautionnement de 500 louis, le 27 décembre 1838.

Le 4 décembre 1841, le docteur de La Bruère était nommé trésorier du district municipal de Saint-Hyacinthe. Sa commission sur parchemin faite au nom de la reine Victoria, est signée par sir Richard Downe Jackson, administrateur du gouvernement du Canada.

Le 22 décembre 1862, le gouvernement lui confiait le poste important d'inspecteur des agences des terres de la Couronne et, le 29 octobre 1867, celui de directeur de la colonisation dans le Bas-Canada. Le 28 mai 1870, le docteur de La Bruère était chargé par le gouvernement de porter le secours au comté de Chicoutimi, vaste contrée du nord de la province, qui venait d'être visitée par d'immenses feux de forêts. C'est au cours de cette mission remplie au milieu de difficultés sans nombre que le docteur de La Bruère contracta une maladie qui devait avoir raison de sa forte constitution, moins d'un an plus tard.

Le docteur de La Bruère décéda le 19 mai 1871, à Saint-Hyacinthe, âgé de soixante-trois ans et huit mois.

Son épouse, Marie-Hyppolyte Boucher de La Broquerie, mourut au même endroit, le 29 novembre 1874 (1).

F.-J. AUDET

QUESTION

Dans une obligation reçue le 14 juillet 1662 par Pierre Moreau, tabellion royal et garde-note héréditaire en la ville et gouvernement de Larochelle, Pierre Boucher de Grosbois est qualifié de "conseiller du Roi au conseil établi par Sa Majesté à Québec, en la Nouvelle-France". Pierre Boucher a-t-il réellement été membre du premier conseil établi dans la Nouvelle-France?

T. R.

(1) La plupart de ces notes nous ont été fournies par son petit-fils, M. Montarville B. de La Bruère, auquel nous offrons nos plus sincères remerciements.

LES NOMS DES RUES A MONTREAL

La rue Saint-Pierre.— Environ six ans après la fondation de Montréal, M. de Maisonneuve reçut ordre de concéder des terres à ceux qu'il jugerait dignes et capables de cultiver et Pierre Gadbois fut aussitôt favorisé. Voilà pourquoi l'histoire lui accorde le titre honorable de "premier habitant de Montréal". Son contrat de concession date du 4 janvier 1648, et c'est le plus ancien acte notarié des archives de Montréal.

La terre concédée au sieur Pierre Gadbois avait 360 pieds de front par 3600 pieds de profondeur. De nos jours, elle occuperait l'espace compris entre la rue Saint-Paul au sud et la rue Ontario au nord; entre la rue McGill à l'ouest, et la rue Saint-Pierre à l'est. Cette rue, on le sait, fut tracée en 1672, par l'abbé Dollier de Casson et Benigne Basset, arpenteur-notaire, et comme elle occupait une lisière de la terre de Pierre Gadbois, nous soumettons que ce fut pour cela qu'elle reçut le nom de Saint-Pierre.

Les rues Récollets, Le Moyne et Sainte-Hélène — Après le décès du pionnier Gadbois, son bien-fonds passa à ses enfants, et il fut morcelé assez rapidement. Des emplacements furent vendus le long de la rue Saint-Pierre, puis le long de la rue Notre-Dame. En 1692, et après, les PP. Récollets acquirent plusieurs de ces lopins pour en former un rectangle assez vaste où ils eurent couvent, chapelle et jardin.

Sous le régime anglais, après le décès des derniers Récollets, les autorités anglaises s'emparèrent de l'immeuble et, en 1818, elles l'échangèrent pour l'île Sainte-Hélène, propriété de l'honorable Charles Wm. Grant, époux de la dernière baronne Le Moyne de Longueuil.

L'honorable M. Grant fit subdiviser le terrain et tracer trois rues auxquelles il donna les noms appropriés de Sainte-Hélène, Récollets et LeMoyne.

L'ORIGINE DU NOM BIC

Quelle est l'origine du nom de la paroisse du Bic? Il y a là-dessus trois théories que nous exposerons brièvement.

Comme le mot Bic est inconnu dans notre langue et qu'il ne se trouve pas au dictionnaire, il est naturel qu'on lui ait attribué une origine indienne. C'est la première théorie. On s'explique qu'elle ait rencontré des partisans, quand on sait que les Micmacs venaient au Bic pour y faire la chasse et la pêche, bien des années avant l'arrivée des Français, et que toute une troupe y périt tragiquement. Mais il paraît que le mot Bic, ni rien qui lui ressemble, ne se rencontre dans la langue micmaque.

D'ailleurs, il est facile de prouver que ce nom était inconnu de ces indigènes, en 1535. Cette année-là, quand le sachim de Donnacona raconta à Jacques Cartier l'histoire du massacre, il ne dit pas qu'il se passa au Bic, mais sur une Ysle qui est le travers du Saguenay. Voilà un commencement de preuve. Et comme, après ce tragique événement, les traditions micmaques veulent que ces sauvages n'aient jamais voulu retourner camper au Bic, on pourrait bien en conclure que, désirant oublier jusqu'au souvenir de ce désastre, ils n'ont pas songé à donner un nom au lieu qui en avait été le théâtre. Il faut donc écarter cette supposition d'une origine indienne. Elle n'a d'ailleurs jamais eu de partisans sérieux.

Alors, puisque ce mot n'est pas français, il ne reste plus qu'une alternative: Bic serait la corruption d'un autre mot français. Il y a tant d'exemples de transformations de ce genre. De l'Anse-au-Gris-Fond, n'a-t-on pas fait l'Anse-au-Griffon? et du Gros-Morne, le Gros-Môle? Et que d'autres encore!

Cette hypothèse étant admise, nous restons encore en présence de deux théories. La première est du Révérend Edmund L. Slafter, amoteur de la traduction anglaise du Voyage du Sieur de Champlain, par Charles Pomery Ottis. L'auteur réclame la paternité de la seconde.

D'après le Révérend Slafter, Bic dériverait du mot français bicoque, nom peu flatteur en vérité, dont Cham-

plain aurait décoré notre beau port de mer. Mais traduisons le texte même du savant annotateur :

“ Au lieu de Bic, dit-il, Champlain a écrit Pic, ce qui est probablement une erreur typographique. Il semble probable que Bic vient du mot français bicoque qui signifie endroit de peu d'importance, petite ville triste et pauvre. Sur les cartes modernes, nous trouvons maintenant, près du site de l'ancien Bic, Bicoque Rocks, Bicquette Lights, Bic Island, etc. . . . ”

C'est bien gratuitement que l'auteur de cette note prête à Samuel de Champlain une appréciation si peu flatteuse de l'un des plus beaux sites du St-Laurent, et même de tout le Canada. Aussi, le moins qu'on puisse dire, c'est que le Révérend Slafter a fait de la fantaisie toute pure. Rien ne l'autorisait à imaginer pareille supposition, alors qu'il ne lui était pas permis d'ignorer et le site enchanteur du Bic, et l'âme d'artiste du noble fondateur de Québec.

Si telle eût été la pensée de Champlain, avait-il besoin de cette abréviation? Était-il plus difficile d'écrire le mot bicoque tout au long, comme il l'avait fait pour celui de Mantanne? Et pourquoi le Bic aurait-il été bicoque plus que tous les autres ports du fleuve déjà visités par l'illustre découvreur? Serait-ce parce que le hâvre du Bic est le plus beau et le plus vaste du St-Laurent? Quant à l'importance de la place, le savant écrivain ignorait-il que, rien n'ayant été encore fondé en Canada, en 1603, toutes les “ villes ” devaient avoir la même importance? . . .

L'auteur n'a qu'une raison qui, à première vue, semble donner un peu de vraisemblance à sa théorie: les noms de Bicoque Rocks, Biquette Lights, qu'on trouve sur les cartes modernes. Mais en y réfléchissant, on voit qu'il y a bien autre chose sur les cartes modernes. . . D'ailleurs, nous n'avons jamais entendu désigner sous le nom de Bicoque, ce rocher du bic, surmonté d'un phare tournant. On le nomme le Bicquet, dans le langage populaire, le Bicote. Et Bicquet, ceux qui connaissent le français le comprennent, est un diminutif de Bic: c'est le petit Bic, par opposition au grand. Voilà la première théorie. Encore une fois, elle est de la fantaisie toute pure, et ne mérite pas qu'on s'y attarde davantage.

La seconde semble avoir plus de valeur et paraît généralement admise parce qu'elle s'appuie sur des textes dont l'interprétation ne laisse pas de doute. Elle veut aussi que Bic soit la corruption d'un mot français mais d'un mot qui rappelle mieux sa forme actuelle que celui de Bicoque. Elle n'admet pas la supposition gratuite des "erreurs typographiques" et croit que les éditeurs de Samuel de Champlain ont, tout bonnement, pris le texte même du découvreur, sans lui prêter un sens qu'il était difficile de prouver. Cette seconde opinion prétend donc que Bic est la corruption ou la forme adoucie de Pic, nom que Champlain a trouvé si approprié à la haute montagne surplombant le hâvre dont il était venu "prendre connoissance". Pourquoi chercher midi à quatorze heures et prendre plaisir à compliquer les choses les plus simples?

Cette théorie que nous avons exposée en 1906, dans un article de l'*Album Universel*, nous l'avons retrouvée, un peu plus tard, dans des ouvrages sérieux, et nous croyons qu'elle mérite bien un peu de l'être.

Avant l'année 1603, Le Bic avait été connu des navigateurs sous divers noms. Jean Cabot l'avait appelé les Yles de St-Juan, Jacques Cartier les Islots de St-Jehan, Roberval, le Cap de Marbre. Au printemps de 1603, Samuel de Champlain et Pontgravé remontaient le St-Laurent et, le 22 mai, ils entraient dans le hâvre du Bic. Voyons dans quels termes ils signalent ce fait dans leur journal de voyage : "Dudict Mantanne, écrit le fondateur de Quebec, nous vinsmes prendre connoissance du Pic, où il y a vingt lieues, qui est à ladite bande du Su".

Bien des fois encore, dans les années suivantes, jusqu'à l'année 1613, il donnera l'occasion à ses éditeurs de faire de nouvelles "erreurs typographiques", en écrivant toujours Le Pic. Un jour même, en 1626, il ajoutera : "C'est une montagne fort haute et pointue, qui paraît au beau temps de dix à quinze lieues, et elle est seule de cette hauteur, au respect de quelques autres qui sont proches d'elle"

Le Révérend Slafter n'a sûrement pas lu ce dernier passage car il n'eût jamais inventé la théorie de la bicoque. . . . L'évidence saute aux yeux. Champlain, frappé de la hauteur de cette montagne, d'une altitude de 1470 pieds au-dessus du niveau de la mer, la nomme le Pic. Et pour justifier

cette appellation, il apporte les raisons que nous venons de lire. N'est-ce pas suffisamment clair et précis?

En 1608, Lescarbot publiait son *Histoire de la Nouvelle-France*. Encore une "erreur typographique", puisqu'il y parle aussi du Pic.

C'est en 1613, que Champlain lui-même modifie l'orthographe de ce nom, pour lui donner celle d'aujourd'hui. Dans les années suivantes, nous voyons les missionnaires l'écrire: Bic, biq, bisq, bisk.

Mais pourquoi cette transformation? Pour raison d'euphonie sans doute. Il paraît que dans certaines provinces de France, pourquoi pas dans la Saintonge, la patrie de notre découvreur, on remplace assez souvent, pour raison d'euphonie, la lettre "p" par la lettre "b", dans beaucoup de mots.

Quelle que soit la valeur de cette supposition, il ne reste pas de doute que le Bic a été nommé le Pic, par Samuel de Champlain, en 1603, à cause de cette "montagne fort haute et pointue", qu'il avait vue de Matane. C'est ce qu'il fallait prouver (L'abbé J.-D. Michaud, *Le Bic; les étapes d'une paroisse*, p. 45).

LES DISPARUS

Charles-Amédée Vallée — Né à Québec, le 17 octobre 1850, du mariage de Pierre-Prudent Vallée et de Henriette Casault. A l'âge de dix-neuf ans, il s'embarquait avec le premier détachement des zouaves pontificaux et fit toute la campagne contre Garibaldi. De retour au pays, M. Vallée entra au service de la Banque Nationale. Il fut pendant plusieurs années gérant d'une des succursales de cette institution à Montréal. En 1890, le gouvernement Mercier nommait M. Vallée gouverneur de la prison de Montréal, poste qu'il occupa pendant une vingtaine d'années. Il fut l'un des commissaires qui s'occupèrent de la construction de la prison actuelle de Montréal. Il fit à cette occasion plusieurs voyages en Europe et aux États-Unis, visitant prisons et pénitenciers. Il rapporta de ces voyages des plans et un rapport qui firent de la prison de Montréal une geôle modèle. M. Vallée décéda à Saint-Gabriel-de-Brandon le 19 mars 1924. Sa Sainteté Léon XIII avait créé M. Vallée chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Grégoire-le-Grand.

LA FAMILLE COOKE

Les "Cooke" reçurent leurs titres et privilèges de noblesse sur le champ de bataille. Ils combattaient dans la cavalerie "pour la foi et pour le roi" ! En reconnaissance de leurs services, Jacques II les ennoblit, en les nommant *The Cookes of the Cavaliers*. Leur fortune patrimoniale de Carlow fut confisquée, après la bataille d'Anghrin, mais rien ne sut ébranler leur foi et leur patrimoine. John Cooke, grand oncle du premier évêque des Trois-Rivières, était curé de Ballymote, à Sligo. Son aïeul se nommait aussi John. Il demeurait aussi à Cork, où il avait épousé Margaret Morey, d'origine écossaise.

John-Thomas Cooke, père du futur évêque des Trois-Rivières, était né en Irlande, à Lisle, comté de Cork. Jeune encore, il s'était expatrié, ne pouvant plier son caractère fier, vif et altier sous la discipline sévère d'une école irlandaise, fortement appuyée de l'autorité paternelle. Thom s'affranchit de l'une et de l'autre en se blottissant à fond de cale, dans un bâtiment en partance pour le Canada.

Recommandé par le capitaine au commandant de l'île Sainte-Hélène, ce dernier fit apprendre à son protégé le métier de meunier.

Plus tard, le seigneur Montour l'appela à la Pointe-du-Lac. Tout en mesurant sac de farine et sac de blé, le nouveau venu ne manqua pas de faire un brin de cour à Isabelle Guay, fille du capitaine de milice de l'endroit, brave famille de cultivateurs, très estimée dans la paroisse. Les parents ne voyaient pas le jeune homme d'un bon oeil : son titre d'étranger leur était particulièrement antipathique. Mais le jeune meunier avait du caractère, de la résolution, et, le 6 septembre 1790, il conduisait à l'autel la belle et jeune canadienne. Le curé Gagnon bénit ce mariage, et le père de l'épouse donna en douaire à sa fille, une terre sise sur le bord du fleuve, à vingt-cinq arpents à l'ouest de l'église. Les jeunes époux s'établirent en ce lieu.

Du mariage de Thomas Cooke avec Isabelle Guay naquirent huit enfants :

1^o Thomas, baptisé le 9 février 1792. Il fut le premier évêque des Trois-Rivières.

2° Marie-Pauline, baptisée le 23 décembre 1793, mariée, le 26 février 1816, à Edmond Méthot, veuf de Adélaïde Gouin.

3° André, baptisé le 31 décembre 1795. Marié à Marie Moussette, il eut trois fils: André, Maximé, Thomas, et une fille, Eulalie, mariée à Edouard Frigon. André Cooke mourut en 1878, âgé de 84 ans.

4° Marguerite, baptisée le 6 septembre 1796. Elle épousa, à Negnac, Nouveau-Brunswick, Louis Allain.

5° Pierre, baptisé le 2 octobre 1799. Il unit son sort à Rose Lafleur.

6° Jean-Baptiste-Richard, baptisé le 15 février 1801. Marié, le 30 janvier 1826, à Emilie Cloutier, il décéda en 1861, laissant entre autres enfants, un fils, Richard-Stanislas Cooke, qui devint maire des Trois-Rivières, député du comté du même nom puis juge de la Cour Supérieure.

7° Anne, mariée à Charles Falardeau, de Saint-Alban.

8° Elisabeth, née le 1er novembre 1806. Sa vie fut un long tissu de bonnes oeuvres, et surtout marquée au sceau du plus fraternel dévouement pour Mgr Cooke (*Les Ursulines des Trois-Rivières*, vol. troisième, p. 14).

QUESTIONS

Dans le registre journalier des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec, en octobre 1690, que reproduit M. Myrand dans son ouvrage : *Sir William Phipps devant Québec* (p. 313), je rencontre Louis Le Cronier dit Le Grand, vicomte de Rouales, âgé de 25 ans. Ce vicomte égaré dans les troupes du Canada, car il paraît avoir été blessé au siège de Québec en combattant comme soldat, a-t-il laissé quelque trace dans notre pays? Tanguay n'en fait aucune mention ni comme Cronier, ni comme Le Grand, et c'est ce qui fait croire qu'il a quitté le pays peu après 1690, sans s'y être marié.

AEG. F.

Tanguay, dans son *Dictionnaire*, mentionne Charles-Denis Riverin comme seigneur du fief de la Chevaline. Où était ce fief?

X. X. X.

LE DOCTEUR DANIEL TRACEY

Son épitaphe, dans le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, section C, no. 39, à Montréal.

Ici repose le corps
de
Daniel Tracey, M. D.
qui mourut du choléra le 19 juillet 1832.
Il était natif de Roscrea,
comté de Tipperary,
Irlande,
et gradué de Trinity College, Dublin.
Sa carrière en Canada a été distinguée par un grand
dévouement à la cause de la liberté du pays,
qu'il plaida avec talent et intrépidité dans le *Vindicator*,
journal fondé par lui en 1828,
et dont il continua à être le gérant jusqu'à sa mort.
Il fut emprisonné à Québec pendant dix jours
par ordre du Conseil Législatif
pour un prétendu manque de respect
envers ce corps,
contenu dans un article principal.
A sa mise en liberté,
il fut reçu en triomphe par le peuple
de Montréal le 5 mars,
et depuis lui témoigna sa reconnaissance
en l'élisant membre du parlement
pour le quartier de l'ouest
de cette ville le 21 mai suivant, 1832.
Comme journaliste et patriote dévoué, sa mémoire sera
toujours vénérée par ses concitoyens, dont trois scellèrent
de leur sang, la veille de son élection, la confiance
reposée dans son intégrité.
Ce monument a été érigé au Dr. Tracey, A. D. 1866
par son frère John Tracey, d'Albany, N. Y.
pour remplacer celui qui fut érigé en 1833
par ses amis personnels
Sir Louis H. Lafontaine, le docteur Vallée et Ovide Perrault.

NOTA.—Cette épitaphe, gravée sur le côté sud-est du monument Tracey, est aussi gravée en langue anglaise sur le côté nord est.

C'est la plus longue épitaphe dédiée à la mémoire d'un seul individu, de tout le cimetière de N.-D.-des-Neiges.

—
Here repose the remains
of the late
David Tracey, M. D.
who died of cholera 19th July 1832.
He was a native of Roscrea,
County Tipperary,
Ireland,

and a graduate of Trinity College, Dublin.
His career in Canada was distinguished by devotion to the liberties of the country, which he ably and fearlessly, advocated in the *Vindicator* newspaper established by him in 1828, and of which journal he continued Editor to the time of his death.

By order of the Legislative Council he was imprisoned during ten days in Quebec for alleged disrespect to that body contained in a Editorial article.

On his liberation
he was received in triumph
by the people of Montreal
on the 5th March,
and they further testified their gratitude
by electing him member of Parliament
for the West Ward of the City
the 21th May following 1832.

As a public journalist, and devoted patriot, his memory will be ever venerated by his fellow citizens, three of whom sealed with their blood on the eve of his election, the trust reposed in his integrity.

This monument was erected to Dr. Tracey A. D. 1866,
to replace one erected in 1833,
by his personal friends

Sir Louis H. Lafontaine, Doctor Vallée and Ovide Perrault.

OVIDE LAPALICE

JOSEPH GUEGUEN

L'abbé J.-A. L'Archevêque, curé de Cocagne, sous la rubrique: *Les Missions Acadiennes*, disait, dans le *Moniteur acadien* du 5 novembre 1914, ce qui suit: " Je me suis laissé dire par M. Lazare Hébert, un vieillard à l'esprit lucide et cultivé, décédé à Cocagne il y a quelques années, à l'âge de 99 ans, que Joseph Goguen ondoyait les enfants et qu'il était reconnu pour le prêtre de la colonie. Je ne sais s'il tenait ce titre officiellement des missionnaires, mais il est constaté que Joseph Goguen était l'homme le plus instruit de son temps".

Non seulement Joseph GUEGUEN (c'est ainsi qu'il signait, et non GOGUEN) ondoyait les enfants, mais en plus, à défaut de prêtre, il mariait les personnes qui voulaient s'unir dans les liens du mariage, et cela plusieurs années avant de s'établir à Cocagne.

La pièce suivante va être une révélation pour la légion des descendants de Joseph Gueguen, à Cocagne et ailleurs. Dans le procès-verbal d'une séance du conseil, tenue à Halifax le 9 octobre 1762, on lit ce qui suit:

"Le lieutenant-gouverneur dépose devant le conseil une lettre de M. William Allan, l'informant qu'il y a parmi les Acadiens le nommé Joseph GUIGOAN (sic, pour Gueguen), originaire de France, qui a demeuré avec M. Menac (Manach) tout le temps que celui-ci a habité cette province. Il a été employé en qualité d'interprète des Sauvages à Cumberland (Beauséjour) depuis l'année 1759, et parfois il remplit les fonctions de prêtre tant pour les Français (c'est-à-dire les Acadiens) que pour les Sauvages.

"Le conseil est d'avis que le dit Quigoan pourrait être un prêtre déguisé, et en conséquence recommande que demande soit faite au colonel Forster d'ordonner qu'il soit amené devant le conseil pour être examiné."

Les mots entre crochets sont de moi.

Deux jours plus tard, William Allan recevait la récompense de sa délation en étant nommé juge de paix du township de Cumberland.

Le 4 septembre 1762, à défaut de prêtre, Joseph Gueguen, en présence de témoins, unissait dans les liens sacrés

du mariage Charles Gautreau, fils de Charles et de Marie LeBlanc, et Françoise Bourg, fille de Michel et de Marguerite Bourgeois.

Or, comme ce mariage eut lieu au district de Beauséjour, William Allan en eut connaissance et on vient de voir ce qu'il fit.

Le 17 mai 1766, à Miquelon, Charles Gautreau et Françoise Bourg faisaient réhabiliter leur mariage par l'abbé François Paul Ardilier. Ce Charles Gautreau fit ondoyer son premier garçon à Halifax, le 17 septembre 1764 par Joseph Gueguen. Ce fils nommé Charles, eut les cérémonies de son baptême suppléées à Miquelon le 9 juin 1766. Il épousa Anne Gaudet et décéda au Barachois le 18 novembre 1833. Quant à Charles, époux de Françoise Bourg, il arriva à Cocagne en même temps que Joseph Gueguen, et plus tard il alla se fixer au Barachois où il décéda avant 1800 et Françoise Bourque, sa veuve, décéda le 9 août 1835, "âgée d'environ 94 ans", dit le registre. C'est 91 ans qu'il faut lire puisqu'elle est née en 1744 à la Pré-des-Bourg, non loin de Tintamarre (Sackville).

J'ai devant moi l'extrait d'un autre mariage fait par Joseph Gueguen le 2 août 1763. Voici cet extrait:

No. 167. M. Joseph Gaudet—Marie-Blanche Bourg.

"L'an de grâce mil sept cent soixante six le septième jour du mois de juin, je soussigné prêtre aumônier du roy et curé de Miquelon, ay conféré les cérémonies du mariage à Joseph Gaudet, fils de feu Augustin Gaudet et de feu Anne Chiasson de l'Acadie et de Marie Lablanche Bourg, fille légitime de Michel Bourg et de Marguerite Bourgeois de l'Acadie déjà légitimement marié par Joseph Guéguen le deuxième jour d'août mil sept cent soixante trois avec promesse de se présenter en face d'Église, ce qu'ils ont fait ce jourd'hui, en présence de Joseph Guéguen, Jean Terriau et Jean Cormier, témoins connus, ayant un enfant né le dix huitième jour de juillet mil sept cent soixante quatre.

(Signé) François Paul Ardilier, prêtre aumosnier du roy et curé de Miquelon, l'époux ayant déclaré ne savoir signer a fait sa marque X ainsi que l'épouse X.

(Signé) Joseph Gueguen, Jean Terriau, Marque de Jean Cormier X."

Ce Joseph Gaudet né en 1740, à Tintamarre, est l'ancêtre des Gaudet de Miscouche et de Tignish, île du Prince-Edouard. Il est le frère de Jean Gaudet, né en 1730, et décédé à Memramcook, le 24 avril 1822, âgé de 92 ans. Jean était marié à Marie Melanson, et est l'ancêtre des Gaudet du Village-des-Beaumont, à Memramcook, de ceux de St-Anselme du Ruisseau-des-Renards et du Barachois.

PLACIDE GAUDET

LA TRUITE DU LAC BEAUPORT

Le lac Beauport se trouve à environ deux lieues du Saint-Laurent, à l'intérieur de l'ancienne seigneurie de Beauport.

Sous le régime français, le lac Beauport était renommé pour les belles truites que l'on y pêchait.

Le 2 janvier 1678, Joseph Giffard, deuxième seigneur de Beauport, louait et affermaient le lac Beauport pour l'espace de cinq années consécutives à deux de ses censitaires Jean Bergevin et Etienne Perroteau (Proteau), "pour y faire pesche de truites durant le dit temps à l'exclusion de tous autres, et disposer de leur poisson à leur avantage et proffit."

Nous trouvons dans un acte du notaire Fillion, à la date du 2 janvier 1678, les conditions imposées par le seigneur de Beauport aux sieurs Bergevin et Perroteau pour le privilège qu'il leur accordait.

Ceux-ci devaient fournir à leur seigneur, en sa maison seigneuriale, chaque année, la quantité de quatre cents truites "fraîches prises", savoir deux cents au jour et fête de Noël et les autres deux cents au commencement du carême. Bergevin et Perroteau s'engageaient, en outre, de souffrir pendant les cinq ans en question "que Nicolas Juchereau de Saint-Denys y fasse faire pêche pour la commodité de sa famille sans aucune obligation de permission ni autrement."

Au bon vieux temps, l'argent chez les seigneurs tout comme chez les censitaires était plutôt rare. Tout ce payait en nature et le poisson était la monnaie la plus commune.

PIECES AU SUJET DE M. LANDRIEVE

Lettre de M. Landriève au ministre

Monseigneur,

Je prens la liberté de vous adresser, Monseigneur, avec tout le respect possible, un mémoire de mes services avec des copies des principales pièces pour les constater.

J'ose me flatter, Monseigneur, que les témoignages que M. Bigot aura bien voulu vous rendre sur mon compte, joints à ceux que j'ay mérité depuis que je suis dans le service, vous détermineront à vouloir bien m'accorder, mon avancement, l'année prochaine, dans cette colonie, ou dans tout autre endroit, n'y ayant rien que je ne fasse pour mériter cette grâce, et pour vous donner en même tems, Monseigneur, toutes les marques possibles de mon zèle et de mon attachement pour le service.

J'ay l'honneur d'être avec un très profond respect,
Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LANDRIÈVE

A Saint-Frédéric, le 15 8bre 1755.

Lettre de M. Landriève sur sa campagne de Chouaguen

Monseigneur,

J'ose me flater, Monseigneur, que la campagne que j'ay faite cette année à Choueghen, en qualité de commissaire, sous les ordres et à la satisfaction de M. le marquis de Montcalm, jointe à seize années de service dans la colonie, constatés par le mémoire que je prens la liberté de vous présenter, vous détermineront, Monseigneur, à m'y accorder mon avancement, ou partout ailleurs, où il vous plaira m'envoyer.

Je ne puis me dispenser de vous représenter, Monseigneur, avec tout le respect possible, que je ne sçauois continuer mes services dans ce département, et sous les ordres d'un commissaire qui a déshonoré un écrivain, et

que je préféreray de servir dans tout autre endroit, où il vous plaira m'accorder mon changement.

J'espère, Monseigneur, qu'en considération de mes services, vous voudrés bien m'accorder l'une de ces grâces, qui me sera toujours des plus satisfesainte.

J'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect,
Monseigneur,

Votrt très humble et très obéissant serviteur,
LANDRIÈVE

A Montréal, le 25 8bre 1756.

Mémoire de M. Landrière sur ses services

Monsieur Hocquart, cy-devant intendant en Canada, a eu ordre, en 1740, d'employer Landrière dans les bureaux de la Colonie.

Il est entré en qualité d'écrivain dans les magasins du Roi de Montréal à la fin de 1740, et fut nommé par commission de monsieur Hocquart, au mois d'octobre 1741, pour faire les fonctions de commis au contrôle, tant dans lesdits magasins, qu'auprès de monsieur Michel, commissaire ordonnateur, aux honneurs, privilèges et exemptions accordés aux écrivains de la Marine. Il a exercé cet emploi jusqu'au mois d'octobre 1749, qu'il passa en France, avec permission pour quelques affaires de famille.

Il apposa, au mois d'octobre 1743, les scellés dans les magasins du Roi de Montréal, après la mort de Monsieur Roberth, garde desdits magasins, monsieur Michel étant alors à Québec. Suivant l'inventaire qu'il en fit, la succession de ce garde magasin s'est trouvée redevable envers le Roi de 12 à 13 mille livres.

Monsieur Hocquart, qui avoit fort à coeur, depuis plusieurs années, de changer la fabrication du pain de munition qui se faisoit dans les magasins, et qui coûtoit beaucoup au Roi, ne pouvoit trouver d'entrepreneur à Montréal pour cette fourniture, parce qu'on craignoit de déplaire au garde magasin. Il chargea personnellement ledit Landrière de faire ce changement, auquel pourtant il ne put parvenir malgré tous ses so'ns qu'en 1746.

Monsieur Hocquart fut si satisfait de ce changement qu'il lui promit de lui faire avoir le brevet d'écrivain qu'il lui faisoit espérer depuis qu'il étoit entré au service, qu'il n'obtint cependant qu'en 1748.

Il espère que Monsieur Michel, qui passa en France en 1747, auprès duquel il servoit depuis 1740, aura rendu de très bons témoignages de sa conduite.

Il espère aussi que monsieur Hocquart, qui a passé en France en 1748, aura rendu un compte favorable de ses services.

Monsieur Bigot, actuellement intendant, et monsieur Varin, commissaire à Montréal, auprès desquels ledit Landriève a servi, après le départ de monsieur Michel, n'en ont rendu que de très bons, quand il est passé en France en 1749, puisqu'à son retour en 1751, il a été fait écrivain principal.

Depuis le mois d'8bre 1751, monsieur Bigot l'a employé à mettre en forme les acquits de l'exercice de feu monsieur Taschereau, commis de messieurs les trésoriers généraux de la Marine en Canada. Au mois de mai 1752, il a été détaché pour aller faire les fonctions de commissaire au Détroit et celles de subdélégué audit lieu, avec pouvoir d'informer et instruire contre les personnes accusées de crime, de nommer un procureur du Roi et un greffier pour parvenir à l'instruction des procédures dans les formes prescrites par les ordonnances.

Les troubles régnoient alors parmi les nations sauvages des environs de cet endroit ; on y faisoit passer des forces avec des vivres, des munitions de guerre, et des marchandises pour fournir tant aux hommes que l'on y envoyoit et aux sauvages qui nous sont attachés, afin de conserver les uns et les autres dans nos intérêts, que pour envoyer dans les ports de Miamis et des Ouyatanayons où le Roi entretenoit des garnisons. Il s'y faisoit des dépenses considérables, dans lesquelles il falloit mettre de l'ordre. Les sauvages Miamis rebelles furent enfin contraints de rentrer dans leur devoir et de demander la paix ; en 1753, elle leur fut accordée.

Les troubles se ralentirent après cette paix ; on rappella cette même année une partie des forces que l'on y

avoit envoyées, et le reste, l'année suivante ; les vivres que l'on envoyoit de Montréal ne suffisoient point pour faire subsister ces hommes, et l'endroit n'en étoit pas muni, les chenilles ayant ravagé presque tous les grains des habitans, de sorte qu'ils vendoient le bled fromant 15 et 20 ll. le minot, que l'on pouvoit encore tirer de leurs mains, craignant de tomber dans une seconde année de disette. Il fallut avoir recours à des expédiens et le sieur Landriève proposa aux soldats et habitans miliciens de leur payer les vivres par mois sur le pied qu'ils valoient dans l'endroit ; la plus grande partie trouva à se placer chés les habitans, où ils faisoient la besogne qu'ils pouvoient ; ils les nourrissoient de leurs vivres et retiroient des soldats et miliciens l'argent qu'on leur donnoit ; ils aimoient mieux vivre de même que de rester à la ration du Roi, qui ne leur fournissoit que du bled d'Inde et de la graisse ; on ne pouvoit d'ailleurs les loger que très mal et ils étoient mieux chauffés dans l'hiver. Ainsi il trouva le moyen de faire subsister et loger des hommes qui, étant dispersés par un ou deux, auroient couru risque de périr, et ils mangèrent en détail chez l'habitant les vivres qu'il auroit eu de la peine à lâcher en gros.

Il parut alors qu'on avoit fort envie d'établir le Détroit solidement ; monsieur Bigot jugea qu'il étoit à propos d'y envoyer un sujet qui, de concert avec le commandant, s'occupa essentiellement à exciter les habitans à la culture des terres ; il fit choix dudit Landriève, qui a mis tout en usage pour contribuer à cet établissement et pour répondre aux vues de la Cour qui parût ensuite ne l'avoir plus tant à coeur. Cependant, s'il y avoit du monde et des vivres dans cet endroit, on seroit à portée de donner des secours dans tous les ports du pays d'En Haut et dans les forts de la Belle-Rivière.

Il y a de très belles et bonnes terres pour les grains, et de très bons paccages pour le bétail, qu'on n'a pas besoin de tenir renfermés pendant l'hiver. Ledit Landriève a vu s'y établir plus de 80 nouveaux habitans pendant le tems qu'il y a été ; le nombre des anciens n'est pas plus grand ; il a eu la satisfaction de voir au fort Du-

quesne des habitans et des sauvages de cet endroit, dans l'affaire qui s'est passée avec l'Anglois où ils ont fait au mieux ; il y a vu aussi venir des vivres, non pas en grande quantité, mais on pourroit en tirer davantage à l'avenir et même dès l'année prochaine.

La paix avec les sauvages Miamis ayant rétablie la tranquillité, fait cesser les mouvemens et finir les dépenses, il proposa, dès 1753, à monsieur Bigot de le rapeller, s'il pensoit qu'il pût être employé ailleurs plus utilement, ce qu'il accepta en 1754, après toutes fois que le détachement commandé par monsieur Péan fut passé, auquel il fit fournir tout ce qui lui étoit nécessaire pour continuer sa route par Missilima Kinac.

Il ne put se rendre auprès de monsieur Bigot qu'au mois d'8bre 1754 ; il le trouva parti pour France ; il rendit compte de sa mission à monsieur Varin, qui restoit à sa place, lequel le chargea du détail des troupes du gouvernement de Québec et de celui des Trois-Rivières, jusques au printems suivant, qu'il y avoit ordre de monsieur Bigot de l'envoyer dans les diférens forts du Roy, jusqu'au fort Duquesne.

Il partit de Québec sur les neiges au mois de mars 1755 pour se rendre à Montréal, où devoit se faire l'armement pour le fort Duquesne. Monsieur Varin, qui étoit ordonnateur dans la colonie, lui donna son ordre avec des instructions, et il en partit, le 20 d'avril, dans les glaces, avec le détachement commandé par monsieur de Beaujeu, qui alloit prendre le commandement des forts de la Belle-Rivière.

Il passa en montant dans les forts de la Présentation, de Frontenac, de Niagara, où il plaça un garde-magasin suivant les ordres qu'il en avoit eu de monsieur Varin ; il continua sa route dans ceux de Saint-Victor, du Portage, de la Presqu'île, de la Rivière au Boeuf, et au Camp Machaut, au bas de cette rivière où, de concert avec monsieur de Beaujeu, il avoit ordre de faire construire un fort, ce qu'ils ne purent exécuter ; ayant appris que l'Anglois marchoit au fort Duquesne, ils se contentèrent d'y laisser des charpentiers pour exploiter les bois

nécessaires et ils se mirent en marche pour aller au secours de cette place.

Il fit la visite de tous ces forts, de ce camp et des portages de Niagara, de la Presqu'île, dans lesquels il fit les arrangements et mit l'ordre que le séjour dans chaque endroit lui permit, se proposant d'achever à son retour de la Belle-Rivière.

Il arriva au fort Duquesne le 27 juin où il a séjourné jusques au commencement d'août, et où il établit, aussitôt après son arrivée, un autre garde-magasin ; comme il y faisoit les fonctions d'ordonnateur, il contribua autant qu'il a dépendu de son ministère à faire faire les préparatifs pour résister au siège funeste dont ce fort étoit menacé de jour en jour, et que l'on n'a évité que parce que l'on a prévenu l'Anglois, qui n'en étoit éloigné que de 3 lieues ; la façon avec laquelle il en usa avec les sauvages auxquels il fit donner ce qu'ils demandoient ne les a pas peu excités à servir aussi efficacement qu'ils ont fait dans le combat qui se donna le 9 juillet contre l'Anglois, où avec deux cent cinquante hommes de troupes et milices et 600 sauvages sans aucune pièce d'artillerie, il fut battu à platte couture et mit entièrement en déroute, après avoir abandonné 21 pièces d'artillerie toutes de fonte, dont six grosses pièces, avec tout le train, les vivres et munitions pour un corps de plus de 2000 hommes, presque tous de troupes réglées, dont les corps des trois quarts qui ont été tués ont jonchés les bois et le reste n'auroit point échapé à l'ardeur des nôtres s'il n'eut pas été trop tard pour poursuivre les fuyards au-delà d'une rivière, où il s'en noya plusieurs et qu'ils avoient passés cinq ou six heures avant avec beaucoup moins de précipitation. Le fort Duquesne, sans cette glorieuse aventure qui ne nous a coûté que la perte de 8 François dont trois étoient officiers et de 19 sauvages, auroit eu un sort bien triste pour ceux qui auroient été renfermés dans son étroit et combustible enceinte dans lequel il auroit eu autant à craindre du feu que de l'artillerie des assiégeans ; mais cet événement inespéré l'a conservé et, en même tems, toute la Belle Rivière avec les autres forts, sur

lesquels l'Anglois avoit des desseins cachés, mais qui sont actuellement connus.

Ledit Lendrière en partit au commencement d'août après avoir donné tous ses soins pour faire retirer du champ de bataille l'artillerie avec tout son train, le bétail, les vivres et munitions, tous les outils et ustencilles propres pour le siège d'une place importante, et après avoir mis dans les magasins l'ordre nécessaire après les dérangemens que pareilles occasions ne manquent pas pour l'ordinaire de causer.

Il passa, en s'en retournant, au camp Machau où il établit un garde-magasin, il y visita les bois que l'on avoit exploités pour le fort qui avoit été projeté de construire. Les ouvriers y étoient encore qui attendoient les ordres de Monsieur le général.

Les forts de la Rivière au Boeuf et de la Presqu'île étans sur son chemin, il en fit la visite et donna des ordres pour faire passer au fort Duquesne les provisions qui y avoient été envoyées.

Il arriva au fort de Niagara le 20 d'août, où il trouva un camp que l'on y avoit envoyé pour couvrir ce fort délabré et si important pour conserver la communication des postes d'En Haut. On y attendoit l'Anglois de jour en jour selon les avis que l'on recevoit des sauvages; il y séjourna jusques au 5 7bre; il s'y occupa à aider à faire faire les préparatifs possibles mais peu considérables pour pouvoir résister aux attaques que l'on craignoit; il passa au fort Rouillé où on craignoit également que l'Anglois ne le vint attaquer; les magasins sont ceux qu'il a trouvé les mieux fournis de marchandises dans sa tournée; il y avoit aussi beaucoup de pelletries et l'Anglois auroit trouvé de quoi se dédommager en se contentant seulement de les piller.

Il arriva au fort Frontenac le 16 7bre, où il trouva campé deux bataillons des régimens de Guyenne et de Béarn qui avoient été envoyés pour une expédition que l'on a trop tardée à faire et qui devient épineuse tous les jours de plus en plus. Il y vit avec plaisir un bâtiment en construction beaucoup plus fort et plus considérable que les deux qui y étoient, qui aura été en état de naviguer vers la fin d'8bre et de faire un voyage à Niagara pour y porter des approvisionnements dont on aura grand besoin. Il auroit été à souhait-

ter que l'on y eut fait construire aux premiers avis que l'on a eu que l'Anglois le faisoit à Choueghen; les forts auroient été mieux munis qu'ils ne le sont. Pendant le temps qu'il y séjourna, le bataillon du régiment de Guyenne reçut ordre de marcher à Niagara pour couvrir ce fort, qui étoit menacé plus que jamais, et pour y faire quelques ouvrages, le fort n'étant d'aucune résistance; peut être bien que les Anglois n'entreprendront rien cette année sur cet endroit, parce qu'ils étoient informez des forces qui étoient à Frontenac et qu'ils auront craint quelques entreprises de notre part.

Il repassa au fort de la Présentation où il vit l'artillerie, les munitions et les vivres que les divisions des bataillons du régiment de la Reine et de Languedoc y avoient laissé, ayant ordre de rétrograder pour tourner bride du côté du fort Saint-Frédéric, où l'Anglois marchoit vivement. Il est bien triste que la colonie n'ait pas eu assés de forces pour continuer l'expédition projetée et pour donner en même tems du secours à ce dernier fort; cette première affaire nous auroit tranquilisé sur Niagara, et nous auroit assuré la communication des postes des pays d'En Haut, et même de la fidélité des sauvages qui auroient moins de liaison avec nos voisins, si on leur enlevoit leur place.

Il arriva à Montréal le 25 7bre d'où Monsieur Varin étoit parti pour Québec le 23. Il y trouva un ordre pour se rendre au fort Saint-Frédéric, et y faire les fonctions d'ordonnateur. Cependant la fatigue d'un voyage aussi long et aussi rude l'obligea d'y séjourner jusqu'au 5 8bre. Il dressa pendant ce tems là un mémoire que Monsieur le général lui avoit demandé pour lui faire connoître les forces d'hommes, l'artillerie, les munitions et les vivres qui étoient dans chaque fort, l'état d'un chacun et de ce qui étoit nécessaire d'y faire passer pour les mettre en état de se soutenir jusqu'à l'été prochain. Monsieur le général parut très satisfait du compte qu'il lui en rendit; il donna ses ordres pour que l'on se pressa de faire des envois dans tous ces forts, et l'assura qu'il ne manqueroit point de rendre compte à Monsieur Bigot, et qu'il le presseroit vivement pour qu'il demanda son avancement; il lui a donné des preuves de la façon avantageuse avec laquelle il pense sur son compte, car il l'a annoncé sur le meilleur ton aux commandans du fort et des camps de

Saint-Frédéric et de Carillon. Il dressa aussi pendant son séjour qui étoit forcé, un mémoire pour rendre compte à Monsieur Bigot et à Monsieur Varin des objets de sa mission par lequel il leur fait connoître les mêmes parties qu'à Monsieur le général, en outre la situation de chaque fort, les établissemens que l'on pourroit y faire, les productions que l'on pourroit tirer de la terre, le moyen de rendre le chemin dans les portages plus praticables, les voitures qui seroient les plus propres pour faire les transports, les précautions qu'il y auroit à prendre pour conserver les effets, tant dans les voitures d'eau que dans les transports dans les portages, la manière de faire emballer, encaisser et embariller les effets à Montréal, les arrangements qu'il a fait dans chaque fort, l'ordre qu'il a mis dans les magasins, que l'on ne sauroit bien observer à cause de l'éloignement, et les moyens pour rendre plus considérable la traite des pelleteries avec les sauvages dans les forts Rouillé et de Niagara. En partant de Montréal pour se rendre au fort Saint-Frédéric, il passa au fort Saint-Jean, qui est l'entrepôt pour recevoir et faire partir les effets que l'on y envoie pour ce premier fort, où il donna les ordres nécessaires pour que les envois s'y fissent avec ordre et avec célérité. Il arriva au fort Saint-Frédéric le 10 8bre; les dépêches dont Monsieur le général l'avoit chargé portoient que les deux bataillons des régiments de la Reine et de Languedoc lèveroient leur camp aussi bien que les troupes et les milices de la colonie pour passer à Carillon à cinq lieues en avant, où il y avoit déjà un camp de 400 hommes pour y faire des travaux et y construire un fort, ils partirent dès le lendemain au nombre de 1400 hommes.

Il se fit rendre compte de la quantité des vivres, munitions et marchandises, qu'il y avoit dans les magasins, du nombre de bouches qu'il y avoit à nourrir; il dressa un tableau des vivres qui se consommoient chaque jour, tant au fort qu'au camp de Carillon, de ceux qu'il y avoit dans les magasins, en très petite quantité, et de ceux qu'il faudroit pour faire subsister jusqu'au mois de mai prochain, les garnisons qu'on laisseroit en quartier d'hiver dans l'un et l'autre. Il forma un état pour l'habillement et pour tous les effets qui seroient nécessaires pour les entretenir, dont il re-

mit des copies à Monsieur de Roquemaure qui se trouve commandant par la perte de Monsieur Dieskeau qui est resté blessé sur le champ de bataille dans l'action que nous avons eu avec l'Anglois au lac Saint-Sacrement, pour qu'il envoya ces copies à Monsieur le général, et il en envoya les semblables au commissaire de Montréal.

Ledit Lendriève a fait le présent mémoire après son arrivée au fort Saint-Frédéric, où il n'avoit apporté aucun de ses journaux, au moyen desquels il auroit pû le rendre plus intéressant; il a laissé à Québec plusieurs papiers et lettres concernant ses services qu'il auroit put joindre à ce mémoire pour les constater parfaitement; mais il avoit toujours compté qu'il descendroit à Québec avant le départ des vaisseaux et il ne s'est pas muni de tous ses papiers quant il est parti cet hiver. Il a suivi tous les détails des bureaux et des magasins du Roi de la Colonie qu'il ose se flatter connoître aussi bien que tout autre.

Il a parcouru et visité tous les différents forts qui sont établis dans le pays, dont il a pris toutes les connoissances possibles, que le local seul peut donner et qui met à portée de prendre des mesures et de donner des moyens bien justes pour tout ce qui peut regarder l'avantage de chaque endroit.

Il est venu dans la colonie en 1733, à l'âge de 20 ans, il s'y est toujours occupé utilement et s'est attaché à la connoître à fond.

Il n'a mérité jusqu'à présent que par ses services, son zèle et sa façon de servir, qui lui donnent lieu d'espérer, Monseigneur, que ces motifs vous porteront à lui accorder son avancement dans cette colonie, ou partout ailleurs que vous voudrez l'envoyer. Il ne cessera de faire des vœux au Ciel pour la conservation de Votre Grandeur."

S. L. N. D.

Lettre de M. Landriève au ministre

" Monseigneur,

Après 17 années de services dans cette colonie par commission d'intendant, ou par brevets du roy, et après les témoignages que Monsieur le marquis de Vaudreuil, Monsieur Bigot et Monsieur le marquis de Moncalm veulent

bien, Monseigneur, vous rendre, ne pourrais-je pas espérer de vos bontés, de pouvoir obtenir à 46 ans le grade de commissaire ?

Le précis de mes services, Monseigneur, que je prends la liberté de vous adresser, pourra vous faire connoître de quelle utilité ils ont principalement été à l'affaire de la Belle-Rivière et dans les deux expéditions des forts de Choughen et du fort Georges, dans lesquelles j'ay été employé avec ce grade, et comme chef dans ma partie.

Si je ne suis point assés heureux, Monseigneur, pour pouvoir mériter cette grâce dans la colonie, je réclame vos bontés et votre justice pour m'accorder l'année prochaine, à titre de récompense, la permission de continuer mes services dans un port de France, où je feray mon unique occupation à pouvoir vous donner des nouvelles marques de mon zèle et de mon attachement pour le service.

J'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect,
Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
(signé) " Landrière "

A Québec le 1er 9bre 1757.

Précis des services du sieur Landrière

Il entra en qualité d'écrivain dans les magasins du Roy de Montréal en 1740, sur une lettre de recommandation de Monseigneur le comte de Maurepas à monsieur Hocquart, alors intendant, qui, l'année suivante, lui donna une commission de commis au contrôle.

Il fit, en 1743, après la mort de monsieur Robert, garde-magasin du Roy à Montréal, l'inventaire des magasins par lequel la succession de ce garde-magasin se trouva redevable envers le Roy de 12 à 13 mille livres.

Il fut chargé, en 1744, année de disette, de faire la levée des bleds pour assurer la subsistance des troupes et pour aprovisionner les forts et postes du Roy.

Monsieur Hocquart le chargea personnellement, en 1746, de faire faire par un entrepreneur la fabrication du pain de munition qui se faisoit dans les magasins de Sa Majesté.

Il obtint, en 1748, un brevet d'écrivain ordinaire de la Marine.

Il a fait les fonctions de commissaire à Montréal en 1749, monsieur Varin estant descendu à Québec, pendant le tems que monsieur Bigot fut à Louisbourg.

Il a été fait écrivain principal en 1751.

Monsieur Bigot l'envoya en 1752 au Détroit, pendant les troubles des sauvages Miamis, pour y estre son subdélégué, et y faire les fonctions de commissaire, d'où il ne revint qu'en 1754, après que la tranquillité y eut été rétablie, et après y avoir augmenté la culture des terres de façon que l'on en tire des vivres depuis ce tems-là.

Il fut chargé, en 1755, d'aller faire une tournée dans les forts et postes du Roy, jusqu'au fort Duquesne, pour y faire une visite générale et y établir l'ordre nécessaire. Il se trouva à la Belle Rivière dans le tems que le général Braddock y marchoit pour faire le siège du fort Duquesne; il se chargea du détail du poste, et traita si bien les nations sauvages, avant l'action en leur donnant pour ainsi dire tout ce qu'elles demandoient, qu'elles se portèrent contre l'Anglois de la meilleure grâce du monde et au delà de toute attente.

A son retour de cette dure et périlleuse campagne, il eut ordre d'aller sur la frontière de Carillon y faire les fonctions de commissaire, où il passa un hyver des plus rudes et où il courût risque d'être enlevé par les sauvages Agniers.

Il fut rapellé de cette frontière à la fin de l'hyver 1756 et eût ordre de se rendre à Frontenac pour travailler aux préparatifs de l'expédition de Choueghen et il a fait les fonctions de commissaire à la suite de l'armée commandée par Mr le marquis de Moncalm.

A son retour de cette campagne, il eut ordre de se rendre sur la frontière de Carillon, pour y reprendre les fonctions de commissaire qu'il avoit exercées l'hyver précédent, d'où il revint en décembre pour cause de maladie; mais sa santé s'étant un peu rétablie, il eut ordre à la fin de janvier 1757, de se rendre au fort Saint-Jean, pour y préparer l'attirail d'un corps de 1600 hommes, qui ont marchés en raquettes et en trâines au fort Georges sous le commandement de monsieur de Rigaud de Vaudreuil dans le tems le plus rude de l'hyver.

Il eût ordre, dès le mois de may de la même année, de se rendre sur cette même frontière pour y travailler aux préparatifs de l'expédition du fort Georges et de marcher en qualité de commissaire à la suite de l'armée commandée par monsieur le marquis de Moncalm qui a été la plus nombreuse qu'on ait encore veû sur pied dans la colonie.

Il ose se flatter que ses services ont été utiles dans la colonie depuis 18 ans qu'il les a commencés, pendant lequel tems il a rempli différents détails, et a pris toutes les connoissances des différents postes.

Il a l'avantage de s'être trouvé en chef de son détail dans les trois plus brillantes actions de la colonie contre les Anglois, auxquelles elle doit son salut et sa gloire."

Lettre de M. Landriève au ministre

29 Xbre 1758.

Monseigneur,

J'ay sollicité l'année dernière auprès de Mr Bigot une permission pour passer en France, ne pouvant obtenir d'avancement dans cette colonie, quelque satisfaction qu'il ait paru avoir de mes services dans toutes les campagnes que j'ai faites en qualité de commissaire à la suite des armées, depuis l'affaire de la Belle Rivière en 1755.

Je viens la solliciter, Monseigneur, très vivement à mon retour de Carillon à cause du dérangement de ma santé, que les campagnes dures de ce pays ont altérée depuis quelques années, et qui devient des plus mauvaise de jour en jour et à cause des désagrémens que j'ay essuyés dans cette dernière campagne de la part de Mrs les officiers des troupes de terre, que je ne me suis attiré qu'en prenant trop vivement les intérêts du Roy ; car Mr le marquis de Moncalm ne chante pas moins mes louanges à Mr Bigot dans cette campagne, que dans toutes les autres que j'ay faites avec lui.

Toutes mes instances, Monseigneur, ont été vaines auprès de Mr Bigot, quoi que je luy aye représenté, quelque zèle que j'aye pour le service, que je ne pourrois plus servir avec ces Messieurs qui ont pris en campagne un

ton insoutenable ; j'espère, Monseigneur, qu'il voudra bien vous en rendre compte et que ma conduite ne vous paroitra point déplacée, mais j'ay recours, Monseigneur, à vos bontés, et j'implore votre justice, pour rompre les liens qui me tiennent expatriés en ce pays, en vous suppliant de m'accorder par grâce mon rappel l'année prochaine, et je me flate que mes services dont je prens la liberté de vous adresser un précis, et que Mr Bigot voudra bien appuyer favorablement vous détermineront à m'accorder mon avancement en France, ou à me permettre de me retirer du service à mon grand regret, si ma santé ne me permet plus de pouvoir le suivre.

J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très
obéissant serviteur,

Landrière

A Québec, le 5 9bre 1758.

Ordre de MM. de Vaudreuil et Bigot à M. Landrière

Pierre Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Canada.

François Bigot, Conseiller du Roy en ses Conseils, Intendant de Justice, police, finances et de la Marine audit pays.

Il est ordonné à Monsieur Landrière, Commissaire de la Marine de rester en Canada pour être chargé des affaires qui concernent le service de S. M. B. C. conformément à la capitulation de ce jour et suivant le mémoire d'instructions que nous luy remettons ; il aura sous ses ordres le sieur Deschenaux, écrivain du Roy. Prions Messieurs les Gouverneurs et Commandans de S. M. B. de vouloir bien accorder à ce Commissaire toutes faveurs et protections. Fait à Montréal le 8e septembre 1760.

(Signé) Vaudreuil et Bigot

Pour copie,

“ Landrière ”

Attestation du marquis de Vaudreuil

Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand-Croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle-France.

Certifions que Monsieur Landrière, Commissaire de la Marine, a rempli ses fonctions en Canada avec le plus grand zèle pour le bien du service dans les différentes destinations qui lui ont été confiées, et singulièrement à la suite des armées pendant la dernière guerre, qu'il a mérité par sa bonne conduite les suffrages des troupes et des honnêtes gens, que la satisfaction que nous avons eû de ses services et des comptes qu'il nous a rendu en différentes occasions, nous a déterminé à le laisser dans cette Colonie en qualité de Commissaire chargé des affaires de Sa Majesté, conformément au 20e article de la Capitulation de Montréal du huit du présent mois. En foy de quoy, nous lui avons donné le présent, auquel nous avons apposé le cachet de nos armes. Fait à Montréal, le douze septembre mil sept cent soixante."

Attestation du chevalier de Lévis

"François-Gaston de Lévis, Grand Bailly de Villers-La Montaigne, Chambellan de Sa Majesté le Roy de Pologne, Maréchal des camps et armées du Roy, commandant en chef des troupes de Sa Majesté en Canada ;

Certifions que Monsieur Landrière, Commissaire de la Marine, a fait les fonctions de Commissaire à la suite des armées en Canada, pendant la guerre dernière, avec tout le zèle possible et avec distinction ; qu'on a trouvé en lui beaucoup de ressources selon les circonstances ; que nous avons tout lieu d'être satisfait de ses services pour les troupes de terre, dont il a réuni en sa faveur tous les suffrages ; qu'il a mérité ceux de Monsieur le marquis de Montcalm et des principaux officiers, et que nous n'avons pas crû pouvoir faire un meilleur choix qu'en le laissant en qualité de Commissaire des guerres pour ce qui reste de troupes de terre dans la Colonie,

conformément à l'article 20^e de la Capitulation de Montréal du huit de ce mois. En témoin de quoy, nous avons signé le présent et y avons apposé le cachet de nos armes. Fait à Montréal le quinze septembre mil sept cent soixante."

Instructions de M. de Lévis à M. Landriève

" François-Gaston de Lévis, Grand Bailly de Villers-la-Montagne, Chambellan de Sa Majesté le Roy de Pologne, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Commandant en chef des troupes de terre en Canada ;

Mr le marquis de Vaudreuil, Gouverneur Général et Mr Bigot, Intendant, ayant destiné Mr Landriève, Commissaire de la Marine, pour rester en Canada et y veiller aux intérêt de Sa Majesté très chrétienne relativement à la Capitulation du 8^e de ce mois ;

En conséquence, nous avons fait choix du sieur Landriève pour faire les fonctions de Commissaire des guerres, veiller et ordonner pour tout ce qui concerne le corps des troupes de terre relativement à l'ordre et instruction cy après.

Article 1^{er}

Mr Landriève prendra une exacte connoissance de tous les malades des troupes de terre qui resteront dans les hôpitaux de la Colonie pour veiller à leur soulagement, faire les demandes et les représentations convenables relativement au Cartel et l'article de la Capitulation ainsy qu'il a été chargé plus particulièrement par l'instruction qui lui a été remise par Mrs le marquis de Vaudreuil et Bigot.

Exécuté (Note de Landriève).

CLAUDE DE BONNAULT

(A suivre)